

République et Canton de Neuchâtel
Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle



Rapport de législature 2009-2013

et

Priorités et recommandations pour la législature 2014-2017

Décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
1.1.	POLITIQUE D'INTÉGRATION EN SUISSE.....	4
1.1.1.	Promotion de l'intégration	4
1.1.2.	Intégration spécifique	5
1.1.3.	Influence de la politique d'intégration suisse: programmes d'intégration cantonaux (PIC)	5
1.2.	POLITIQUE D'INTÉGRATION À NEUCHÂTEL	6
1.2.1.	Cadre général	7
1.2.2.	La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)	7
1.2.3.	Le service de la cohésion multiculturelle	9
2.	BILAN DE LEGISLATURE 2009-2013	11
2.1.	SITUATION GLOBALE	11
2.2.	BILAN DE LA LÉGISLATURE 2009-2013 EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS	12
2.2.1.	Distinction de Neuchâtel dans le domaine de l'intégration	12
2.2.2.	Actions phares de la législature 2009-2013	13
2.2.3.	Bilan des priorités 2010-2013 en matière d'intégration des étranger-ère-s	16
2.2.4.	Synthèse des recommandations 2009-2013 et de leur réalisation.....	18
3.	PRIORITES POUR LA LEGISLATURE 2014-2017	25
3.1.	NEUCHÂTEL ET LE PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL (PIC) 2014-2017	25
3.1.1.	Objectifs cantonaux du Programme d'intégration	26
3.2.	RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LÉGISLATURE 2014-2017	27
3.2.1.	Insertion socio-professionnelle	27
3.2.2.	Accueil et information	28
3.2.3.	Les migrations féminines.....	29
3.2.4.	Jeunesse et migration.....	30
3.2.5.	Prévention des discriminations	31
3.2.6.	Priorités complémentaires	32
3.3.	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LÉGISLATURE 2014-2017	33
4.	CONCLUSION	34
5.	ANNEXES.....	35
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	50
7.	LISTE DES ABREVIATIONS	53

AVANT-PROPOS

Le canton de Neuchâtel est considéré au-delà des frontières nationales comme un canton modèle en matière de gestion de la diversité et de politique interculturelle. En conséquence directe, les habitant-e-s du canton se montrent fier-ère-s de la richesse qui l'habite avec un esprit d'ouverture face aux nouvelles personnes qui choisissent ou doivent y vivre. Neuchâtel, terre d'accueil et d'échanges, s'affiche, depuis quelques années, comme un canton pionnier en matière d'intégration des étranger-ère-s. Les Neuchâtelois-e-s s'engagent pour alimenter ici et transmettre ailleurs les outils mis en place pour favoriser le vivre ensemble et les échanges. Preuve en sont les statistiques des dernières votations en lien avec la migration, comme les initiatives contre l'immigration de masse ou contre la construction des minarets, deux initiatives rejetées par le canton¹.

Néanmoins, ces mêmes résultats montrent que les Neuchâtelois-e-s suivent, bien que plus lentement, la tendance à la fermeture notée ailleurs dans le pays. L'initiative contre l'immigration massive, acceptée à 50.34% sur le plan national, ne fut rejetée à Neuchâtel que par 61% des votants. Ce chiffre, pour ce canton traditionnellement si ouvert qu'il accorda le droit de vote aux étrangers au XIXème siècle déjà, n'est pas élevé. L'évolution montre que le pourcentage de Neuchâtelois-e-s ayant refusé l'initiative est plus bas que lors d'autres scrutins sur des thématiques similaires. Aussi, les préoccupations exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique migratoire et le marché du travail doivent être entendues. Elles ne reflètent pas un quelconque problème lié à l'intégration mais une inquiétude qui, couplée à la dégradation de la situation économique et ses conséquences sociales pourraient, ces prochaines années, agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton, preuve en est l'émergence d'un discours anti-frontalier-ère-s et anti-européen-ne-s.

Les partenaires réunis au sein de la "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)² entendent ainsi appuyer toute démarche, mesure et réflexion visant à innover et/ou à garantir la pleine intégration de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, tant sur le plan social, culturel, citoyen que professionnel et à lutter contre les discriminations. Une telle perspective exige une implication de tou-te-s les acteur-trices, employeur-euse-s, administrations, associations, collectivités et individus de ce canton.

La politique d'intégration s'adresse non seulement à tou-te-s les habitant-e-s du canton, mais est faite par tou-te-s. Dans une perspective interculturelle, Neuchâtel entend continuer à inspirer les rencontres, à promouvoir le dialogue et à favoriser la pleine participation des individus, des collectivités et de la société civile à la recherche et à la mise en place de solutions. Ceci ne peut se faire qu'en incluant et responsabilisant l'ensemble des partenaires, dont un bon nombre se retrouve régulièrement au sein de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, caisse de résonance de la société et de l'administration neuchâteloise.

¹ Les résultats pour les dernières votations fédérales sur la thématique de la migration et des étranger-ère-s sont les suivants:

- a. Initiative populaire "Contre la construction de minarets": acceptée à la double majorité du peuple (57.5 % de votes favorables) et des cantons (19,5 cantons sur 23), le texte est notamment refusé à Neuchâtel par 29'222 votants (soit 51.7%) contre 28'445 (49.3%).
- b. Initiative populaire "Contre l'immigration de masse": acceptée à la double majorité du peuple (50.3% de votes favorables) et des cantons (14.5 cantons sur 23), le texte est rejeté à Neuchâtel par 36'668 voix (60.7%) contre 23'735 (39.3%).

² Voir annexe n° 14.

1. INTRODUCTION

Initiée en 1990 puis complétée au fil des ans, la politique d'intégration des migrant-e-s du canton de Neuchâtel présente des résultats positifs quant à l'équilibre des relations entre les populations résidentes et migrantes ou issues de la migration. L'intégration interculturelle étant un processus en perpétuelle évolution, il s'agit de poursuivre le travail dans un objectif de cohésion sociale.

Ce rapport fait le point sur la situation actuelle et dresse le bilan de la législature 2009-2013 en matière d'intégration, en fonction des recommandations alors émises. Il expose parallèlement les priorités déterminées par la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle pour la législature 2014-2017, comme l'exige l'article 10 de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle³. Celles-ci tiennent compte des objectifs cantonaux du récent programme cantonal d'intégration (2014-2017)⁴ et sont le fruit des réflexions et expertises des membres de la Communauté.

1.1. POLITIQUE D'INTEGRATION EN SUISSE

L'intégration est un système de réciprocité qui comprend la contribution des étranger-ère-s à leur intégration d'une part et, d'autre part, l'ouverture de la population suisse à leur égard. La Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) définit, à l'art. 4, l'intégration comme suit:

1. L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
2. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
3. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
4. Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

1.1.1. Promotion de l'intégration

Ces principes relatent une conception idéologique de l'intégration qu'il s'agit encore de promouvoir. Cette promotion a évolué de manière significative ces dernières années. D'une tâche de "tous et de personne", la promotion de l'intégration est aussi clairement devenue, depuis 2008, "une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun"⁵.

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) définit pour sa part l'encouragement de l'intégration comme une tâche pluridisciplinaire à réaliser pour l'essentiel dans le cadre des structures étatiques ordinaires⁶ (l'école, la formation professionnelle, le marché du travail, la sécurité sociale, la santé et l'environnement social). L'intégration est donc financée par le budget ordinaire des instances compétentes.

³ "La Communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en matière d'intégration, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné" (RSN 132.04)

⁴ Voir point 1.1.3.

⁵ LEtr (RS 142.20), art. 53, al.5.

⁶ Ordonnance sur l'intégration des étrangers (RS 142.205), art.2, al. 2,3.

Le canton de Neuchâtel appuie ce principe dans sa loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle ainsi que dans sa nouvelle Constitution (2000) qui inscrit l'intégration des étranger-ère-s et la protection des minorités comme une tâche étatique⁷.

1.1.2. Intégration spécifique

En complément à ces actions, l'encouragement spécifique de l'intégration est conçue selon deux lignes d'action: d'une part, elle doit contribuer à compléter l'offre des structures ordinaires et combler les lacunes existantes (par exemple l'intégration professionnelle des réfugié-e-s, les offres dans le domaine de la santé, les cours de langue, etc.); d'autre part, elle doit collaborer avec les structures ordinaires et les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'intégration. Dans le domaine structurel, on constate que les acteur-trice-s de l'intégration sont nombreux-ses et que leurs responsabilités et implications ne sont pas toujours claires et définies de façon appropriée. Pour cette raison, le Conseil fédéral estime qu'il est important d'ancrer la conception selon laquelle l'intégration est une tâche transversale qui incombe essentiellement aux structures ordinaires compétentes.

1.1.3. Influence de la politique d'intégration suisse: programmes d'intégration cantonaux (PIC)

Dans le domaine de l'encouragement spécifique de l'intégration, le Conseil fédéral propose d'attribuer un rôle stratégique actif à la Confédération. Selon cette formule, la contribution financière fédérale aux projets cantonaux d'encouragement de l'intégration spécifique est conditionnée à la réalisation d'objectifs généraux contraignants tout en laissant la possibilité aux cantons de définir d'autres priorités en fonction de leurs besoins.

Depuis 2001, la Confédération collabore avec les cantons sur la base du programme de promotion d'intégration des étranger-ère-s financé à hauteur de CHF 16 millions de francs par année. Depuis 2014, la participation financière de la Confédération à l'intégration spécifique s'élève à CHF 36 millions sur la base d'un co-financement de la part des cantons. S'y ajoutent CHF 40 millions de forfaits d'intégration destinés à l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoires, montant versé proportionnellement selon le nombre attribué à chaque canton⁸.

Le tout est développé sur la base de conventions entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et les 26 cantons qui ont chacun dû élaborer et mettre en œuvre un "Programme d'intégration cantonal"

⁷ Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), septembre 2000, art 5. al. d.

⁸ Les CHF 36 millions du domaine "étrangers" sont alloués aux cantons avec la clé de répartition suivante:

- Chaque canton touche un socle de base identique de CHF 138'462.-.
- Les CHF 32'400'000 restants sont répartis de la manière suivante:
 - Population résidente permanente (pondération simple) > NE: 2.2%
 - Population étrangère immigrée (pondération double) > NE: 2.1%

Le budget global du PIC dans le canton de Neuchâtel peut se résumer comme suit pour 2014-2017:

• <u>Domaine étrangers:</u>	
CHF 685'389.- + socle de base fixe CHF 138'462.- =	CHF 823'850.-
Contribution propre exigée (pouvoirs publics) =	CHF 823'850.-
• <u>Forfaits d'intégration:</u>	
Estimation selon arrivées précédentes =	CHF 893'549.-
TOTAL budget PIC (coût min. et sans apports de tiers) =	<u>CHF 2'541'249.-</u>

(PIC) dont la structure est identique avec un aspect contraignant. En effet, l'encouragement spécifique de l'intégration doit désormais être réalisé dans trois piliers, décliné en huit domaines:

Pilier 1: Information et conseil <small>Part minimale 20%</small>	Pilier 2: Formation et travail <small>Part minimale 40%</small>	Pilier 3: Compréhension et intégration sociale <small>Pas de part minimale</small>
Primo information et besoins particuliers <small>Part minimale 10% du total des fonds</small>	Langue et formation	Interprétariat communautaire
Conseil	Encouragement préscolaire	Intégration sociale
Protection contre la discrimination	Employabilité	
<small>Maximum 40% selon les priorités pour atteindre tous les objectifs stratégiques du programme</small>		

La principale évolution dans l'encouragement spécifique à l'intégration est donc que les objectifs sont unifiés et que de nouveaux domaines sont encouragés, notamment la protection contre la discrimination, l'encouragement préscolaire ainsi que l'employabilité. La Confédération et les cantons fondent ainsi leur politique d'intégration sur des principes fondamentaux communs auxquels s'ajoutent les spécificités locales.

1.2. POLITIQUE D'INTEGRATION A NEUCHÂTEL

La spécificité du canton de Neuchâtel en matière de politique d'intégration, ou politique interculturelle, est indéniable. Elle provient entre autres de son histoire, avec le droit de vote communal accordé aux résident-e-s étranger-ère-s depuis 1850 déjà. Plus tard, en 1990, le canton de Neuchâtel a pris une décision allant à l'encontre de la volonté fédérale en scolarisant l'ensemble des enfants sur le territoire cantonal, y compris les enfants clandestins. Le canton se dote ensuite en 1996 d'une loi cantonale pour l'intégration des étrangers, pionnière en la matière.

Ces différents moments ont marqué la politique interculturelle neuchâteloise actuelle. En effet, son but n'est pas l'intégration mais la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être. L'intégration y est vue comme un processus d'adaptation et de convergences mutuelles, au niveau individuel et collectif, des populations résidentes et de celles issues de la migration. Elle implique la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Il ne s'agit pas d'un alignement unilatéral des nouveaux venus à une sorte de "moule helvétique" qui nierait les racines et références identitaires multiples des populations en présence, mais d'un ajustement réciproque et permanent des uns et des autres.

Les politiques stigmatisantes sont évitées à tout prix. La politique interculturelle tente de repérer des freins et blocages à la cohésion sociale pour mettre en place des prestations et mesures spécifiques tenant compte des besoins des migrant-e-s. Ainsi, aucune population spécifique n'est visée, la société n'est pas conçue comme étant constituée des Suisses-esses d'une part et des populations migrantes d'autre part. La politique d'intégration cherche plutôt à offrir des prestations et mesures à toutes et à tous, migrant-e-s compris.

Cette vision implique les acteur-trice-s du canton de manière transversale mais une coordination est assurée par le COSM et par la CICM.

1.2.1. Cadre général

Dans le canton de Neuchâtel, l'ensemble du domaine des migrations et de l'intégration des étranger-ère-s est rattaché au Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS).

Le **service des migrations** est chargé de toutes les questions se rapportant à l'application de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de la loi fédérale sur l'asile (LAsi), ainsi qu'aux lois fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère.

Le **service de la cohésion multiculturelle** (COSM) est chargé de mettre en œuvre au niveau cantonal la politique d'intégration des étranger-ère-s et de lutte contre les discriminations, au sens de l'aménagement de conditions favorables à une vie en commun harmonieuse dans le but d'une cohésion sociale renforcée. Il est aussi le service en charge de la promotion de l'intégration et l'interlocuteur de l'Office fédéral des migrations (ODM⁹) pour toutes les questions en lien avec l'intégration.

La politique d'intégration, en tant que tâche transversale, relève de la compétence de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Une collaboration tant horizontale que verticale est nécessaire et mise en œuvre entre les différentes entités impliquées dans les questions de migrations et d'intégration. Cette coopération est notamment assurée par le biais de la CICM et du COSM.

1.2.2. La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle", commission consultative du Conseil d'Etat, a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisse-sse-s et étranger-ère-s, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Les membres sont nommés officiellement par le Conseil d'Etat sur proposition des milieux intéressés. Depuis ses débuts, la CICM a la volonté d'avoir des membres représentant les différents milieux concernés par la migration et l'intégration. Aussi proviennent-ils notamment des administrations communales et cantonale, des œuvres d'entraide, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités issues de la migration (représentant un tiers des membres), des institutions et milieux scientifiques qualifiés en matière d'intégration des populations migrantes ou issues de la migration. La commission est composée de 35 à 45 membres. Le-la délégué-e cantonal-e aux étranger-ère-s siège avec une voix consultative.

Le-la président-e de la Communauté est, à l'instar des membres, nommé par le gouvernement. La commission a à ce jour été présidée par quatre personnalités du canton:

- 1991-1997: André Brandt, ancien conseiller d'Etat;
- 1997-2005: Jean Grédy, ancien secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse;
- 2005-2013: Claude Bernoulli, ancien président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;
- Dès 2013: Roland Debély, ancien conseiller d'Etat.

⁹ L'Office fédéral des migrations (ODM) changera de nom au 1^{er} janvier 2015 pour devenir le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

1.2.2.1. Organes internes de la CICM

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle organise et coordonne plusieurs commissions internes afin de répartir les tâches et les divers domaines de réflexion:

- **Commission "Travail et problèmes sociaux"**: elle a pour mandat d'étudier la place des migrant-e-s sur le marché du travail dans le canton afin d'identifier les problèmes spécifiques et d'y proposer des solutions. Sa réflexion s'étend aux problématiques sociales et sanitaires.
- **Commission "Information"**: son objectif est d'améliorer le dispositif d'information dans les domaines de l'intégration et de la migration.
- **Commission "Migrations féminines"**: elle a pour mission d'identifier les problématiques liées aux migrations féminines et de proposer des mesures favorisant les conditions des femmes migrantes.
- **Groupe de contact "Musulman-e-s"**: son but est de rencontrer et d'établir des liens avec des groupes et associations islamiques du canton afin d'instaurer un dialogue entre les représentant-e-s de ces associations et les autorités.
- **Commission "Pour l'enseignement aux élèves étranger-ère-s"**: son mandat est de favoriser, pour les trois cycles, l'intégration scolaire des élèves étranger-ère-s et de créer un dialogue et une reconnaissance avec les cours de Langue et culture d'origine (LCO).

Outre les commissions énumérées, la CICM dispose également d'un **Bureau** qui se réunit à intervalles réguliers entre les séances plénières afin de traiter les affaires courantes et assurer le suivi des activités.

1.2.2.2. Domaines de compétences de la CICM

Selon le cadre légal et réglementaire¹⁰, la CICM ainsi que le-la délégué-e aux étranger-ère-s peuvent agir en particulier dans les domaines suivants:

- a) rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des populations étrangères ou issues de la migration et prévenir les discriminations susceptibles d'entraver la cohésion multiculturelle;
- b) favoriser et assurer l'information réciproque entre les personnes suisses, étrangères, ou issues de la migration;
- c) soutenir les associations de migrant-e-s et les projets d'intégration ou de prévention du racisme qui déploient leurs effets dans le canton de Neuchâtel, sous la forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- d) former et sensibiliser les responsables et le personnel des administrations publiques aux enjeux de la cohésion multiculturelle;
- e) veiller à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes allophones et les institutions publiques, notamment en favorisant l'apprentissage de la langue française, le plurilinguisme et, si nécessaire, le recours à des interprètes et des traducteurs-trices;
- f) participer à des recherches et des études pour une meilleure compréhension des phénomènes migratoires et des moyens à mettre en œuvre en vue de réaliser les objectifs de la présente loi;

¹⁰ Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04).

- g) veiller à tenir compte de manière appropriée des spécificités des migrations féminines, notamment en prévenant les violences et atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

1.2.3. Le service de la cohésion multiculturelle

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est l'entité étatique neuchâteloise qui a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle du 1^{er} avril 2013 (RSN 132.04) dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisse-sse-s et populations issues des migrations et de promouvoir l'intégration de ces dernières dans le canton de Neuchâtel. Le règlement d'exécution de ladite loi du 5 février 1997 (RSN 132.041) a été régulièrement mis à jour (dernière modification: 18 septembre 2013) pour s'adapter aux priorités de la politique définie par le Conseil d'Etat et par la Confédération à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) au 1^{er} janvier 2008.

Le COSM assure trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué-e cantonal-e aux étranger-ère-s et de structure logistique pour la "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle". Il soutient également les organisations de migrant-e-s et les milieux concernés par la gestion de la diversité.

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent pour leur part aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse et cantonale. La Confédération, à travers le programme d'intégration cantonal (PIC), subventionne les structures ainsi que plusieurs programmes et projets neuchâtelois.

Les domaines spécifiques assumés par le COSM sont les suivants:

- Liens et médiations entre les collectivités étrangères et les autorités cantonales ou communales ainsi qu'avec les institutions publiques et privées du canton;
- Communication et information publiques;
- Programmes d'intégration:
 - Cours de français de niveau élémentaire pour adultes;
 - Programmes de connaissances civiques;
 - Accueil des nouveaux-elles immigrant-e-s arrivant dans le canton de Neuchâtel;
- Centre de compétences en matière de migration et d'intégration:
 - Centre de contacts et de consultations;
 - Prestations: médiations, conseils et orientation, informations personnalisées, soutien administratif et traductions orales;
- Centre de traduction et d'interprétariat communautaire pour les institutions publiques et privées;
- Prévention du racisme et de la discrimination;
- Soutien (conseil et financier) aux groupements étrangers et multiculturels du canton, ainsi qu'à des initiatives privées pour des projets d'intégration;
- Encouragement de l'intégration à travers divers projets menés en partenariat;
- Établissement de rapports de naturalisation et d'intégration ;

- Coordination verticale (Confédération, cantons, villes et communes) et horizontale (État, institutions publiques et privées, partenaires sociaux et société civile).

2. BILAN DE LEGISLATURE 2009-2013

2.1. SITUATION GLOBALE

Le canton de Neuchâtel recensait à fin décembre 2013 une population étrangère résidente permanente de 43'872 personnes (39'585 en 2009), soit 24.9% de l'ensemble de la population. Parmi elles, 487 personnes sont nées en Suisse¹¹. A ce chiffre, on peut ajouter les 916 requérant-e-s d'asile demandant une protection en Suisse en vertu de la loi sur l'asile, soit 0.5% de l'ensemble de la population.

En 2013, l'effectif global des étranger-ère-s était en augmentation. Même si elle est moins importante dans le canton de Neuchâtel que dans le reste de la Suisse, cette hausse est constante depuis le début de l'année 2000 et se fait de façon différenciée selon les catégories d'étranger-ère-s¹².

Le nombre de frontalier-ère-s a légèrement augmenté pour se situer à 12'481 personnes (12'040 en 2012) et le nombre de pendulaires (personnes actives occupées et personnes en formation) en 2012 s'élevait à 11'312¹³. Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidentes était, quant à lui, en hausse fin 2013¹⁴.

Cette évolution est principalement liée aux variations des demandes de l'économie neuchâteloise en main-d'œuvre étrangère, à la libre circulation des personnes dans le cadre européen, à l'excédent des naissances, aux regroupements familiaux et à l'octroi d'autorisations de séjour pour raisons humanitaires de personnes relevant de la loi sur l'asile.

En ce qui concerne l'émigration, on constate une diminution entre 2012 et 2013. En outre, si quelques 150 nationalités vivent dans le canton, il faut souligner que 86.1% des ressortissant-e-s étranger-ère-s présents sur le territoire neuchâtelois proviennent de pays européens, dont 78.1% d'un pays membre de l'Union européenne.

Le bilan global de la population étrangère résidente à fin décembre 2013 indique un solde migratoire positif de 2443 personnes, un excédent de naissances de 313 et 820 acquisitions de la nationalité suisse, soit 1.91% de la population étrangère¹⁵.

Globalement, le climat des relations entre populations suisse et migrantes s'est maintenu à un niveau correct dans le canton de Neuchâtel ces dernières années. Les actions mises sur pied se traduisent aujourd'hui par une attitude d'ouverture de la population généralement plus marquée que dans la majorité des autres cantons. Les diverses votations en lien avec les questions migratoires, la valorisation du plurilinguisme et de la langue et culture d'origine ou encore les droits civiques accordés aux migrant-e-s – les plus étendus de Suisse – en sont des exemples. Toutefois, les inquiétudes en lien avec la conjoncture économique, les parallèles faits par une partie de la population entre le taux de chômage et le nombre de frontalier-ère-s, les préjugés à l'égard des communautés musulmanes ainsi que les sentiments populaires d'insécurité liés à la perception de la criminalité en Suisse ont sensiblement un impact sur le climat interculturel neuchâtelois.

¹¹ COSM, analyse fondée sur les chiffres du Service de la statistique des étrangers au 31.12.2013.

¹² Voir annexe n° 1.

¹³ OFS, relevé structurel 2012, Population résidente, personnes actives occupées, personnes en formation: pendulaires par canton.

¹⁴ Voir annexe n° 2.

¹⁵ Voir annexes n° 4, 5, 6 et 7.

2.2. BILAN DE LA LEGISLATURE 2009-2013 EN MATIERE D'INTEGRATION DES ETRANGERS

Le Grand Conseil, en date du 29 janvier 2013, a pris acte sans opposition du rapport (12.050) du Conseil d'Etat en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme. Les priorités qu'il a édictées se fondaient sur les recommandations formulées par la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) dans le rapport de législature 2009-2013, établies en collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM).

2.2.1. Distinction de Neuchâtel dans le domaine de l'intégration

La politique d'intégration du canton de Neuchâtel a démontré à plusieurs reprises ses résultats positifs durant la législature 2009-2013 comme en témoignent les distinctions suivantes.

2.2.1.1. Index des cités interculturelles

Le canton de Neuchâtel participe depuis 2007 au programme pilote mené conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne intitulé "Cités interculturelles", dont le but est de développer des modèles de politiques publiques concernant la gouvernance de la diversité culturelle. Le programme aide les soixante villes du réseau à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies globales pour gérer la diversité de façon constructive. Il propose un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus.

Régulièrement, le programme mène une enquête auprès des villes et régions membres et établit un Index. Celui-ci est un outil complémentaire capable d'illustrer d'une manière graphique les résultats des villes ainsi que leur progrès dans le temps (sur la base de 14 indicateurs) et propose une comparaison avec les autres villes. En 2013, Neuchâtel a confirmé sa position de 2009 en figurant toujours en tête du classement des politiques d'intégration interculturelles, lui conférant ainsi une reconnaissance au niveau européen, voire au-delà¹⁶.

2.2.1.2. Prix "Excellence dans les services publics"

Le concours "Excellence dans les services publics", organisé par la Société suisse des sciences administratives et l'institut de hautes études en administration publique, a décerné le prix 2010 de la catégorie "Gouvernance publique" à l'Etat de Neuchâtel. L'objectif du concours est non seulement de célébrer l'excellence publique mais également de faire connaître des projets novateurs et inspirer d'autres administrations. Le canton de Neuchâtel, par le service de la cohésion multiculturelle, a été primé pour son projet "Droits civiques et intégration: comprendre la citoyenneté pour l'exercer pleinement". Neuchâtel lie en effet la politique d'intégration interculturelle des migrant-e-s aux principes fondamentaux de la citoyenneté, notamment par le biais de la Charte de la citoyenneté qui explique à tout-e nouvel-le arrivant-e les principes et valeurs qui fondent la Constitution et les lois applicables à chacun-e.

¹⁶ Voir annexe n° 15.

2.2.1.3. Prix européen d'excellence dans le secteur public

En 2011, le service de la cohésion multiculturelle a participé au concours European Public Sector Award (EPSA) organisé par l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) de Maastricht (NL) en présentant également le projet "Droits civiques et intégration: comprendre la citoyenneté pour l'exercice pleinement". Le dossier a été récompensé parmi 274 candidatures d'une vingtaine de pays européens, dont onze provenaient de la Suisse. Sur ces onze dossiers, seul le projet Neuchâtelois a reçu le prix témoignant de la qualité de cette démarche dont l'impact est reconnu sur le plan européen.

2.2.1.4. Prix suisse de l'intégration

En 2011, la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) a décerné le Prix suisse de l'intégration au projet "Vivre ici en venant d'ailleurs". Il s'agit d'une démarche journalistique initiée en 2002 et qui vise à dresser le portrait de migrant-e-s vivant ici et venant d'ailleurs. Une centaine de personnes originaires de quelque 80 pays différents des cinq continents ont déjà été interviewées par la journaliste mandatée par le COSM qui mène le projet depuis sa création. Le jury de la CFM a aussi salué la pertinence de la politique du canton de Neuchâtel en matière d'intégration et de cohésion multiculturelle menée par les autorités neuchâteloises.

2.2.2. Actions phares de la législature 2009-2013

Cette législature a vu plusieurs actions renforcer les collaborations entre les acteurs étatiques et non-étatiques sur des thématiques en lien avec l'intégration. Ainsi, la CICM a vu le nombre de ses membres augmenter, passant de 35 en 2009 à 41 en 2013.

Certaines des recommandations de la CICM ont pu être mises en œuvre avec succès et ont marqué plusieurs innovations majeures ou actions phares qui peuvent être résumés comme suit.

2.2.2.1. Modification de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers

En 1996, l'entrée en vigueur de la loi sur l'intégration des étrangers fournissait une base juridique spécifique pour la mise en œuvre des actions du service de la cohésion multiculturelle. Ladite loi a été modifiée et adaptée lors de la séance du Grand Conseil neuchâtelois du 29 janvier 2013. La nouvelle loi, qui s'appelle désormais "Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle", est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. La perspective voulue et acceptée par le Grand Conseil est celle de l'intégration non pas perçue comme un but en soi, mais dans un objectif de cohésion sociale et multiculturelle et d'égalité de dignité. Déjà pionnière en 1996, la loi neuchâteloise, dans sa nouvelle version, confirme l'orientation prise par le canton tout en se mettant en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisses en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des migrant-e-s. Elle dénote également la volonté politique d'avoir un service en charge de l'intégration interculturelle.

2.2.2.2. Primo-information

Dans son rapport sur l'évolution de la politique d'intégration des étranger-ère-s en Suisse¹⁷, le Conseil fédéral souhaitait introduire systématiquement dès 2014 un entretien dit de primo-information pour les nouveaux-elles migrant-e-s dans le but de leur fournir une information individuelle, de répondre à leurs questions et de leur offrir une orientation personnalisée pour favoriser leur intégration en Suisse. Afin de répondre à cette proposition de la Confédération, la CICM a recommandé dans son rapport de législature 2005-2009 qu'un projet-pilote d'entretiens de primo-information pour nouveaux et nouvelles arrivant-e-s soit mené dans le canton par le COSM, en collaboration avec trois communes intéressées pour tester concrètement une formule applicable. Cette phase-test a été mise en œuvre dans les communes de La Chaux-de-Fonds, Boudry et Val-de-Travers durant les années 2010-2011 et se poursuit jusqu'à présent. A ce jour, 300 nouveaux-elles arrivant-e-s correspondant au public-cible (permis B et F, C sur demande) ont été reçu-e-s.

2.2.2.3. Encouragement préscolaire

Sur la base des recommandations de la CICM préconisant un suivi particulier des familles migrantes ayant des enfants de 0 à 4 ans avec des besoins spécifiques, le COSM a répondu à la mise au concours "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire" de l'Office fédéral des migrations (ODM). Est ainsi né le programme neuchâtelois "Réussir l'intégration dès l'enfance", décliné en deux éditions (2010-2011 puis 2012-2013) qui impliquait une coordination de mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Il visait à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés en âge préscolaire. Il s'engageait à fournir des outils utiles et concrets aux enfants et à leurs parents pour qu'ils puissent davantage tirer profit des offres existantes dans les structures régulières. Le programme visait également à former et sensibiliser les acteurs-trices concerné-e-s par la thématique de l'intégration dans le domaine préscolaire et à promouvoir et intensifier les échanges entre eux. Les axes développés étaient l'encouragement précoce de la lecture, l'appui langagier et la valorisation de la langue d'origine, l'encouragement des compétences éducatives des parents, la mise en réseau et l'établissement de recommandations utiles. Le programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" était l'une des neuf études de cas choisies pour l'évaluation nationale "Encouragement préscolaire" mandatée par l'ODM. Il a ensuite fait l'objet d'une présentation dans le guide de bonne pratique de la CFM¹⁸.

2.2.2.4. Création d'un réseau de mères de contact (RMC)

Depuis 2011, une collaboration entre le COSM et la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRNE), a permis la création d'un "Réseau de mères de contact". La CICM préconisait la réalisation d'un tel dispositif afin d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de leur fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives ou autre) sur le système suisse et/ou cantonal. Le but de cette opération est de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un nouveau-né, bien que toutes les mères d'enfants de 0-4 ans puissent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont pour leur part directement contactées par une mère de contact proche linguistiquement et/ou originaire de la même région.

¹⁷ *Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération* (rapport du Conseil fédéral à l'intention des Chambres fédérales en exécution des motions 06.3445 et 06.3765), 5 mars 2012.

¹⁸ http://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_fruhforderung_f_1.pdf, pp. 9-10.

Implémenté en Ville de Neuchâtel, l'un des objectifs est d'élargir le dispositif à d'autres villes et communes du canton.

2.2.2.5. Stratégie cantonale de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)

Sur la base des recommandations de la CICM, une "stratégie cantonale de lutte contre les mutilations génitales féminines" a été mise en place dans le canton de Neuchâtel dès 2011. Le dispositif est fondé sur trois axes interdépendants (traitement, prévention et sanction) de manière à toucher à la fois le public-cible (femmes victimes d'excision et fillettes/adolescentes exposées au risque de subir des mutilations) et les professionnel-le-s et bénévoles qui les encadrent ou sont en lien direct avec elles. La stratégie repose sur une série accrue de collaborations et de partenariats tant privés que publics. Une attention particulière est accordée à la formation et à la sensibilisation ainsi qu'au réseautage sur le plan national comme cantonal.

La stratégie repose sur une collaboration interinstitutionnelle accrue. Outre le comité de pilotage (composé du service de protection de l'adulte et de la jeunesse, du service cantonal de la santé publique, du service de la cohésion multiculturelle, d'Hôpital neuchâtelois et de représentant-e-s de collectivités migrantes), la cellule opérationnelle au sein du COSM et la commission "Migrations féminines" de la CICM, un groupe cantonal interdisciplinaire, qui réunit plus de 30 partenaires et acteur-trice-s cantonaux-ales concerné-e-s par la thématique des MGF, a vu le jour en 2012.

2.2.2.6. NEUCHÀTOI 2013

Fruit de la collaboration entre la CICM, l'Association NeuchàToi et l'Etat de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle, les manifestations NEUCHÀTOI sont venues, en 2013, enrichir l'agenda interculturel du canton. Le label NEUCHÀTOI avait été créé en 2006 pour lancer une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise, avec une seconde édition "Spécial jeunes" en 2009. En 2013, l'association entendait promouvoir la diversité dans l'espace public et transmettre une image positive d'une société plurielle. Il s'agissait de susciter un débat public sur l'hétérogénéité de la société neuchâteloise en identifiant les valeurs et principes communs à travers quatre axes thématiques: dessiner l'avenir, partager l'espace, transmettre un message, promouvoir l'égalité et le vivre ensemble. Cette édition a également été marquée par une campagne de communication publique, développée par l'agence créative Inox Communication, pour la mise en image de la diversité dans l'espace public. Plus de 1000 portraits ont été rassemblés dans l'ouvrage *Neuchâtelois tels quels* qui rend hommage à la multiculturalité neuchâteloise.

2.2.2.7. GoNeuchâtel

Comme plusieurs cantons, Neuchâtel est confronté au défi d'élaborer un concept global de la promotion des compétences des adultes tout en tenant compte d'intérêts divers. Né en 2011 de la mise en commun des compétences du service des formations post-obligatoires (SFPO), du service de l'emploi (SEMP) et du service de la cohésion multiculturelle (COSM), GoNeuchâtel est un programme cantonal inédit et innovant qui assure la promotion des compétences de base des adultes et permet à chacun et chacune de trouver et d'offrir les moyens de participer de manière autonome à la vie sociale, économique et culturelle de notre région. A cet effet, GoNeuchâtel a développé une

plateforme d'accès¹⁹ qui recense et promeut l'offre de cours en compétences de base dans le canton de Neuchâtel (français, numératie et TIC). La mission de GoNeuchâtel comprend également l'analyse des besoins, l'harmonisation dans la description des compétences, la coordination des actions de formations, le lien avec les entreprises et la représentation du canton de Neuchâtel au sein des instances romandes s'occupant des formations aux compétences de base.

2.2.2.8. Accès aux bourses d'études

En 2012, le Conseil d'Etat a adressé un rapport au Grand Conseil (12.058) pour un projet de loi sur les aides à la formation (LAF) qui vise essentiellement à éviter à certain-e-s apprenant-e-s de devoir solliciter l'aide sociale pour atteindre le minimum vital et, indirectement, à améliorer la situation neuchâteloise en comparaison intercantonale (montant de la bourse moyenne). En matière de bénéficiaire, le Conseil d'Etat souhaite maintenir la pratique de la loi neuchâteloise sur les bourses en octroyant des subsides aux titulaires de permis B depuis plus de 3 ans. Mais il affiche également sa volonté d'aller au-delà en améliorant la pratique à l'égard des personnes domiciliées en Suisse et reconnues par la Suisse comme ayant la qualité de réfugiées ainsi que les personnes admises à titre provisoire domiciliées depuis plus de 7 ans en Suisse et trois au moins dans le canton de Neuchâtel (art. 7 d). Ces personnes font partie des ayants droit de la nouvelle LAF du 19 février 2013 qui entend encourager les études et formations de toutes celles et de tous ceux qui ont les aptitudes requises sans disposer des ressources financières suffisantes.

2.2.3. Bilan des priorités 2010-2013 en matière d'intégration des étranger-ère-s

Sur la base des actions recommandées par la CICM dans son dernier rapport de législature, le Conseil d'Etat s'est concentré, durant la législature 2009-2013, sur trois axes prioritaires:

- 1) Intégration professionnelle**
- 2) Intégration civique**
- 3) Intégration des générations**

A cela s'ajoutait les domaines complémentaires, tels que l'information et la communication publique, la formation et la famille, la santé et le social, la laïcité et le pluralisme religieux, la délinquance et la criminalité.

Dans l'ensemble, les mesures annoncées dans ces domaines ont été réalisées à satisfaction. La situation défavorable du marché du travail et les restrictions budgétaires au niveau des collectivités publiques ont, dans une certaine mesure, limité certaines actions et leur impact.

Les recommandations formulées par la CICM dans son dernier rapport sont répertoriées par domaine dans le tableau ci-dessous qui synthétise parallèlement leur concrétisation. Il est à noter que la réalisation des recommandations repose sur une collaboration interinstitutionnelle accrue qui se décline d'une part par la mise en œuvre de mesures directement en lien avec les recommandations et, d'autre part, par des bonnes pratiques qui se sont confirmées durant cette législature.

La mise en œuvre des recommandations confirme que l'intégration des migrant-e-s et les échanges interculturels pour une cohabitation harmonieuse sont des processus complexes qui consistent en

¹⁹ www.goneuchatel.ch

une série d'actions transversales, pluridisciplinaires, étatiques et non-étatiques, avec le soutien des milieux privés, des partenaires sociaux et des organisations de migrant-e-s. La tâche est globale et requiert l'implication, à tous les niveaux, de plusieurs acteur-trice-s, que ce soit à l'échelle communale, cantonale ou nationale.

2.2.4. Synthèse des recommandations 2009-2013 et de leur réalisation

2.2.4.1. Intégration professionnelle

RECOMMANDATION	RÉALISATION	PORTEUR-S/PARTENARIAT-S
Consolidation de l'offre de cours de français en mettant l'accent sur les personnes à faible niveau de qualification professionnelle et renforcement de son apprentissage par les primo-migrant-e-s	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en œuvre de la convention-programme "Langue et formation" (point fort 1) ⇒ GoNeuchâtel (coordination des compétences de base des adultes) ⇒ Formation des formateurs ⇒ Harmonisation de la description des compétences ⇒ Validation des acquis 	Association Lire&Ecrire, Association Médiane, Balkans School, CEFNA, CNIP, COSM, Ecole-Club Migros, Ecole Mosaique, inlingua, Institut de langue et cultures françaises, Interlangues, Lycée Jean-Piaget, ProSenectute, RECIF, SEMP, SFPO, SMIG, Unia, Université de Neuchâtel, Université populaire neuchâteloise
Poursuite du projet "Multiculturalité en entreprise" qui vise une meilleure gestion de la diversité socioculturelle au sein de l'entreprise afin de favoriser une ambiance conviviale et prévenir les éventuelles mises à l'écart, voire discrimination sur le lieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibilisation de la direction, des cadres et des RH dans une entreprise du canton. 	COSM, une entreprise locale
Traduction de quelques documents officiels usuels décisifs notamment dans le cadre du chômage	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Traductions de documents <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure "Après l'école obligatoire" ○ Aide-mémoire ORP (infos sur l'assurance-chômage) ○ Infos sur les prestations d'aide sociale (CSP) ○ Papillon sur le programme Echelle ○ Questionnaire pour les réfugié-e-s pour l'aide sociale (CSP) ○ Règlement concernant les conditions d'admission, d'orientation, de promotion et de passage au cycle 3 	COSM, CSP, Echelle, SEMP, SEO
Incitation des employeur-euse-s engageant des collaborateur-trice-s étranger-ère-s à proposer des cours de français à leurs employés allophones²⁰	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Cours de français pour employés allophones dans le milieu de l'hôtellerie-restauration ⇒ Introduction aux formateurs en langue à la méthode 'fide' axée sur l'apprentissage du français sur les besoins de l'apprenant-e, notamment en lien avec son travail. 	CEFNA, COSM, Ecole-Club Migros, Ecole Mosaique, GastroNeuchâtel, GoNeuchâtel, Interlangues, ODM, RECIF, SMIG
Sensibilisation des collaborateur-trice-s de l'administration publique en contact direct et récurrent avec un public migrant à la communication interculturelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formations et interventions en lien avec la migration, l'interculturalité, la gestion de la diversité et la prévention du racisme: <ul style="list-style-type: none"> ○ Éducatrices et éducateurs de la petite enfance; ○ Enseignant-e-s en formation; ○ Personnel de l'administration publique (cantonale et communale) et des gérances immobilières; ○ Conseiller-ère-s ORP et inspecteur-trice-s du travail; ○ Participant-e-s au brevet fédéral de "spécialiste de la migration"; ○ Professionnel-le-s du travail social et de la santé (formation continue à haute 	COSM, CIP Tramelan, Croix-Rouge Neuchâtel, Ecole Pierre-Coullery, EESP, GIS, HEP BEJUNE, Police cantonale, SEMP, SPAJ, structures d'accueil pré- et parascolaires, Ville de La Chaux-de-Fonds, Ville de Neuchâtel

²⁰ Objectif volontairement retardé pour être repris dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) dans une démarche coordonnée et concertée avec les autres institutions qui collaborent avec les entreprises (voir ci-dessous).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ école de travail social et de la santé); ○ Aspirant-e-s de l'école cantonale de police ○ Professionnel-le-s travaillant dans le domaine de la santé; ○ Professionnel-le-s travaillant dans le domaine social 	
Mise sur pied de l'égalité à l'accès au marché de l'emploi et à l'accès aux bourses d'études entre les détenteurs de permis F et de permis B, conformément à l'art. 53 de l'OASA	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accès aux bourses d'études: projet de loi sur les aides à la formation LAF (12.058) ⇒ Accès au marché de l'emploi: coordination des mesures d'insertion professionnelle dans le cadre des forfaits d'intégration (cours de langue et mesures individuelles) <ul style="list-style-type: none"> ○ Cours de langue ○ Programme Echelle ○ Programme Profora ○ Collaboration JobService ○ Collaboration avec le CNIP ○ RECIF (formation et bourse d'emploi femmes ménagères) 	Atelier 93, Atelier Phénix, BatiPlus, CEFNA, CNIP, COSM, Echelle, Evocal, Evologia, JobEco, JobService, La Joliette, OSAS, Profora, RECIF, SASO, SEMP, SMIG
Sensibilisation des personnes et milieux concernés par l'accès au marché de l'emploi à une meilleure prise en considération des acquis personnels et professionnels qui ne sont pas reconnus par des diplômes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lancement de la réorganisation des ORPN et création des centres de compétences (appui, profiling, proentreprises) 	COSM, OPFE, SEMP, entreprises

2.2.4.2. Intégration civique

RECOMMANDATION	RÉALISATION	PORTEUR-S/PARTENARIAT-S
Poursuite de la diffusion systématique par les communes de la Charte de la citoyenneté aux nouvelles et nouveaux arrivant-e-s dès leur installation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite de la distribution de la Charte (entre 1000 et 1500 exemplaires par année) dans les communes et lors des entretiens individuels pour primo-migrant-e-s ⇒ Renforcement de la collaboration avec les communes partenaires ⇒ Traductions de documents en lien avec les droits civiques et la Charte de la citoyenneté: <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure de bienvenue (charte) ○ Déclaration réception charte de citoyenneté ○ Mémento des fondements et principes (charte) ○ Fondements et principes (version longue) 	Villes et communes du canton, COSM
Extension du programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA) qui vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne, suisse ou étrangère, qui prend domicile dans les communes partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Extension du programme ⇒ Poursuite du "Programme d'intégration et de connaissances civiques" (PICC) 	Communes de Bevaix, Boudry, Cortaillod, Le Landeron et Val-de-Travers, COSM, Villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel.
Approfondissement de l'importance de la citoyenneté par les habitant-e-s du canton de Neuchâtel réalisé dans le cadre du projet "Droit civiques et intégration: comprendre la citoyenneté pour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Activités réalisées dans le cadre du projet: <ul style="list-style-type: none"> ○ Cahier spécial sur les fondements de la Charte ○ Formation pour le personnel des communes et les enseignant-e-s du PICC 	CEFNA, COSM, KEK CDC Consultants

l'exercer pleinement" déposé par le COSM et soutenu par la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> sur le contenu de la Charte ○ Réalisation et diffusion d'un diaporama (DVD) ○ Elaboration d'un module pédagogique ○ Elaboration d'un module "Citoyenneté" dans le cadre du PICC <p>⇒ Evaluation interne et externe</p>	
Poursuite des enquêtes et de l'établissement des rapports de naturalisation par le COSM	⇒ Traitement de 2573 dossiers de naturalisation (procédure ordinaire et facilitée) entre 2009 et 2013 (respectivement: 669 en 2010, 853 en 2011, 451 en 2012 et 600 en 2013)	COSM, JUST
Poursuite des actions de prévention et de sensibilisation des mariages forcés auprès des jeunes, des parents et des professionnel-le-s, en prenant garde toutefois à ne pas stigmatiser les populations étrangères. La médiation lors de cas, ou de menace de cas, de mariage forcé doit également être assurée par un service compétent	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite de la stratégie cantonale ⇒ Coordination intercantonale (Romandie) 	<p>Niveau cantonal: COSM, CPLN Croix-Rouge Neuchâtel, EPER, FAS, GIS, Office cantonal de la population, Office des mineurs, Office du séjour et de l'établissement, Officiers d'état civil, OPE, OPFE, Planning familial, RECIF, RMC, SMIG, Solidarité Femmes.</p> <p>Niveau intercantonal: cantons de Fribourg, Genève, Jura et Vaud</p> <p>Niveau national: BFEG, ODM, Terre des Femmes SUISSE</p>
Organisation, sur demande des collectivités étrangères, de séances d'information politiquement neutre sur l'usage des droits civiques en amont des élections et/ou votations	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Cours "La Suisse et... moi!" en réponse à l'appel d'offre ConTAKT-Citoyenneté ⇒ Soutien au projet "Graines de citoyens" ⇒ Plateformes d'échanges (groupe de contacts "Musulmans", plateforme des Latinos-américains, groupements africains) ⇒ Axe "Dessiner l'avenir" dans le cadre de NEUCHÂTOI 2013 ⇒ Document "Qui peut voter" réalisé lors des élections communales de 2012 	Associations et collectivités de migrant-e-s, ACFMS, Association culturelle somalienne de La Chaux-de-Fonds, Chancellerie d'Etat, Colonia Libera Italiana, Communauté africaine des Montagnes, Corazòn Latino, COSM, FéNeCi, Graine de citoyens, Lumière d'Afrique, N'Terractive, Parlement des Jeunes, RECIF, Ville de Neuchâtel, SFM, Solidarités avec les femmes tamoules
Renouvellement d'actions publiques d'information ou en faveur de la diversité culturelle, favorisant la tolérance et le respect mutuel des habitant-e-s du canton	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ NEUCHÂTOI 2009 & 2013 ⇒ Prix annuel "Salut l'étranger-ère!" ⇒ Articles et émissions "Vivre ici en venant d'ailleurs" ⇒ Annonces "Fenêtres sur le monde" ⇒ Journée internationale de lutte contre le racisme ⇒ Journée internationale du réfugié ⇒ Fêtes de quartier ⇒ Fête des voisins ⇒ Bibliomonde (bibliothèque multilingue et interculturelle) 	"25 secondes", ACA, AKA MÈRGIMI, Association ARTUNG!, ACFMS, Association culturelle somalienne de La Chaux-de-Fonds, AGANC, Association des Ivoiriens du Canton de Neuchâtel, Association d'organisation de la Journée des réfugiés, Association "Je Tène!", Association littéraire Les Lundis des Mots, Association Loucha, Association Paroles, Association Réhabilitation, éducation, aide sociale (REA) Suisse-Cameroun, Bel Horizon, Bibliomonde, Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, CanalAlpha, CEAS, Centre culturel ABC, Centre culturel neuchâtelois, CFM Cie Fantôme, Club 44, Colonia Libera Italiana, Comitato Cittadino Italiano de Neuchâtel, Comites, Communauté africaine des Montagnes, Commune

		de La Tène, Commune de Val-de-Travers, La Coop, COSM, La Coquille, Corazón latino, Croix-Rouge jeunesse, Deutsch-Club de Neuchâtel, Ecole obligatoire de Corcelles-Cormondrèche, EREN, Espace culturel africain, Etat de Neuchâtel, Evologia, L'Express/L'Impartial, FéNeCi, Fondation idée: sport, Forum "Tous différents tous égaux", GastroNeuchâtel, GEFEA, M. Grosjean, Groupe de Vietnamiens, Inox Communication, Iras Cotis, JeunesExpress, V. Kernen, Kick-Boxing, V. Komakhidze, Latitude 21, La Loterie Romande, Lumière d'Afrique, Marchés de l'Univers, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MEN), Musée d'ethnographie de Neuchâtel, N'Terractive, Panathlon Club, Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel, Les Perces-Neiges, Publicitas, RECIF, RTN, SGA, SFM, SLR, Solidarités avec les femmes tamoules, SweetAdrenaline, Théâtre de Lorient, Théâtre du passage, TransN, Université de Neuchâtel, Ville de La Chaux-de-Fonds, Ville du Locle, Ville de Neuchâtel (service Culture et Intégration, Chancellerie, service des sports)
Réalisation d'un projet pilote d'entretiens individuels pour les primo-migrant-e-s ayant un plus grand besoin d'information et ayant des perspectives de séjour long et légal, afin de répondre à la volonté du Conseil fédéral	⇒ Réalisation d'une phase-pilote d'entretiens d'information pour primo-migrant-e-s	COSM, Communes de La Chaux-de-Fonds, Boudry et Val-de-Travers
Révision de la loi sur le droit de cité pour simplifier la procédure de naturalisation et éviter les doublons	⇒ Processus en cours	JUST
Prévention et sensibilisation aux mutilations génitales féminines (MGF)	⇒ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie cantonale coordonnée dès 2011	Association "Loucha", Association neuchâteloise des sages-femmes indépendantes, Caritas, Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, CSP, Crèches de la Ville de Neuchâtel, Croix-Rouge, CICM (Commission "Migrations féminines"), COSM, FéNeCi, GIS, Groupe cantonal « Maltraitance », GEFEA, HNe (Gynécologie et obstétrique), LAVI, Médecine scolaire, OPFE, OSAS, Planning familial, Police cantonale (Commissariat à l'Intégrité corporelle et sexuelle), RECIF, RSM, Service de la jeunesse (Ville de La Chaux-de-Fonds), Service de la jeunesse et de l'intégration (Ville de Neuchâtel), SMIG, SPAJ, SCSP, Terre des Femmes Suisse

2.2.4.3. Intégration des générations

RECOMMANDATION	RÉALISATION	PORTEUR-S/PARTENARIAT-S
Poursuite des mesures préconisées en matière d'intégration préscolaire dans le prolongement du programme fédéral	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Deux éditions du programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" (2010-2011 & 2012-2013) ⇒ Mise en place d'une coordination bicéphale entre le COSM et le SPAJ 	AFJ, Association Insieme, COSM, La Courte Echelle, CPLN, COSM, crèches et structures d'accueil du canton, Croix-Rouge Neuchâtel, Délégué à la jeunesse, édF-NE, EPER, Fondation L'Enfance c'est la Vie, OAEF, ODM, OPFE, PIP, RECIF, SCSP, SEI, SEO, SPAJ, La Trottinette, Ville de Neuchâtel, Ville de La Chaux-de-Fonds
Poursuite des formations menées auprès des éducateur-trice-s de l'enfance et des enseignant-e-s qui seront confronté-e-s à la diversité culturelle dans leur future vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formation pour les futur-e-s éducateur-trice-s de l'enfance ⇒ Formation "Valoriser la diversité dès l'enfance" ⇒ Projet "Comprendre l'autre pour mieux l'accueillir" 	Association Pluriels (GE), Association pour l'Education Familiale (FR), BCI Vaud, BIE Genève, BIE Jura, COSM, Division étrangers du service de la population (VD), Education 21, HEP BEJUNE, IMR Fribourg, ISJM (VD), ODM, PIP, La Puce Verte (JU), RECIF, SEO, Université de Fribourg
Implication plus soutenue de représentant-e-s de collectivités étrangères et de parents d'élèves étranger-ère-s au sein d'associations et d'institutions de parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation des parents d'élèves dans les conseils d'établissement scolaires ⇒ Coaching extra-scolaire ⇒ Soutien scolaire 	ANSB, Centres et établissements scolaires, FéNeCi, SEO, Ville de Neuchâtel,
Poursuite et extension du programme "Alter connexion" qui a pour but de soutenir les jeunes se trouvant en situation de risque de rupture sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du programme, extension aux Montagnes 	CIFOM, CPLN, COSM, JobService, mentors, Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle
Soutien à des projets d'intégration de jeunes migrant-e-s favorisant leur socialisation par le sport par exemple	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Divers projets menés notamment dans le cadre de NEUCHÂTOI 2013 ⇒ Projet périurbain Intégraval 	Bel Horizon, Commune de Val-de-Travers, Croix-Rouge Jeunesse, Ecole de Cormondrèche, FéNeCi, Kickboxing, N'Terractive, Panathlon Club, Ville de Neuchâtel
Poursuite des actions faites en faveur des artistes de cabarets et notamment du dispositif spécifique d'accueil pour celles/ceux entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du dispositif 	COSM, Groupe Sida Neuchâtel, SMIG
Maintien des activités de la cellule de coordination de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie et extension par une diffusion plus large de la brochure d'information et la réalisation de séances annuelles dans les salons de massage	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite de la cellule 	COSM SCSP SEMP, SMIG, Police cantonale, Services compétents des Villes
Création d'un réseau de mère de famille bien établies et de communautés différentes allant visiter des nouvelles mères de la même communauté pour les informer sur les dispositifs en matière préscolaire et scolaire ou de santé par exemple. Un dispositif concernant les pères	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réseau de mères de contact (RMC) <ul style="list-style-type: none"> - Phase-pilote 2012-2013 - Poursuite du projet en Ville de Neuchâtel en 2013 	Caritas Suisse, COSM, Croix-Rouge Neuchâtel, Office cantonal de la population, Ville de Neuchâtel

pourrait être envisagé par la suite**Mesures en faveur des migrant-e-s âgé-e-s**

- ⇒ Visites, par des femmes migrantes et des enfants immigré-e-s, à des personnes âgées qui résident dans les homes
- ⇒ Représentation des seniors, y compris les migrant-e-s, et défense de leurs droits dans différentes commissions

RECIF, AVIVO

2.2.4.4. Thématiques complémentaires

RECOMMANDATION	RÉALISATION	PORTEUR-S/PARTENARIAT-S
Information et communication publique	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Distribution de la Charte de la citoyenneté ⇒ Programme ANA ⇒ Projet pilote de primo-information ⇒ Centre de consultations sociales (y. c. consultations féminines) ⇒ Sites Internet ⇒ Bulletin d'information du COSM (Neuchâtel_MondeS) ⇒ Fenêtre sur le monde ⇒ Projet "Vivre ici en venant d'ailleurs" ⇒ Diffusion d'informations spécifiques pour certains groupes cibles (artistes de cabaret, plateformes de dialogue, CICM) ⇒ Diffusion et création de divers brochures et dépliants d'information à divers publics (services cantonaux, communaux, associations, institution, privés) ⇒ NEUCHÂTOI 2009 & 2013 	Actions transversales
Formation et famille	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Valorisation de la langue et culture d'origine ⇒ Participation de personnes issues de la migration dans les commissions scolaires ⇒ Programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" ⇒ Projet "Connaître l'autre pour mieux l'accueillir" ⇒ Formation "Valoriser la diversité dès l'enfance" ⇒ Formation "Enseigner en milieu interculturel" ⇒ Formations sur l'intégration, l'interculturalité, la prévention des discriminations 	Caritas, Classes JET, CPLN, Communautés albanaises, espagnoles, érythréennes, japonaises, musulmanes, portugaises russes, tamoules, turques, COSM, CRNE (RMC), Ecole Pierre-Coullery, HEP-BEJUNE, RECIF, SEO,
Santé et social	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Activités du Réseau Santé Migration ⇒ Création et traduction de diverses brochures (MGF, violences conjugales, mariages forcés, prostitution) ⇒ Colloque de l'OMS "Villes en santé" et urbanisme (février 2012) ⇒ Colloque Migration et santé organisé (décembre 2013) ⇒ Mise sur pied du RMC ⇒ Centre de consultations sociales ⇒ Centre d'interprétariat communautaire et de traduction 	Actions transversales

Laïcité et pluralisme religieux	<ul style="list-style-type: none">⇒ Visite de l'OSCE sur la thématique de l'interreligiosité⇒ Création des carrés d'inhumation de longue durée⇒ Séances du Groupe de contacts "Musulmans"⇒ Exposition "Voile et Dévoilement"⇒ Rencontres du Groupe cantonal neuchâtelois de dialogue interreligieux	Associations musulmanes, Communautés religieuses du Groupe neuchâtelois de dialogue interreligieux, Conseil de l'Europe, EREN, OSCE, SEO, SLR, Police neuchâteloise, Ville du Locle, Ville de La Chaux-de-Fonds, Ville de Neuchâtel
Délinquance et criminalité	<ul style="list-style-type: none">⇒ Programme AlterConnexion (mentorat)⇒ Cours de français pour détenus⇒ Formation des aspirants policiers à l'interculturalité	Association Gesepi, COSM, Police neuchâteloise, Ville du Locle, Ville de La Chaux-de-Fonds, Ville de Neuchâtel,

3. PRIORITES POUR LA LEGISLATURE 2014-2017

3.1. NEUCHATEL ET LE PROGRAMME D'INTEGRATION CANTONAL (PIC) 2014-2017

Le service de la cohésion multiculturelle travaille depuis 2001 avec le programme fédéral de promotion d'intégration des étranger-ère-s et une grande partie de son budget provient de subventions fédérales. Dès 2014, comme les autres cantons suisses²¹, le subventionnement fédéral des projets/programmes d'intégration du canton de Neuchâtel est déterminé par le programme d'intégration cantonal (PIC) complété par le dépôt de projets spécifiques sur la base d'appels d'offres. Le PIC définit ainsi les orientations stratégiques en matière de politique d'intégration et de prévention des discriminations pour les années à venir. Il concerne un nombre important de partenaires et est transversal à l'ensemble de l'administration²².

Les objectifs cantonaux ont été définis selon une analyse de la situation actuelle et des besoins identifiés. Dans le canton de Neuchâtel, les axes choisis concernent en particulier:

- un renforcement de l'accueil des nouvelles et des nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés;
- une meilleure prise en compte des besoins spécifiques en matière de migrations féminines et des migrant-e-s âgé-e-s.
- une plus grande sensibilisation aux enjeux de la diversité et aux phénomènes des discriminations des pouvoirs publics mais aussi du secteur privé;
- une optimisation du parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- un renforcement des collaborations dans le domaine de l'emploi, avec les ORP mais aussi les entreprises privées;
- une professionnalisation des interprètes communautaires et une recherche de synergies avec d'autres cantons dans le domaine de l'interprétariat;
- une consolidation du soutien et conseils aux projets d'intégration menés par la société civile ou d'autres partenaires;
- un renforcement des collaborations interinstitutionnelles dans la gestion des forfaits d'intégration.

Parallèlement, le COSM a pour tâche de gérer les forfaits fédéraux d'intégration en faveur des réfugiés (R, depuis moins de 5 ans en Suisse) et des personnes admises à titre provisoire (AP, depuis moins de 7 ans). L'accent a été mis sur la collaboration interinstitutionnelle, l'ouverture des institutions et l'adaptation des dispositifs en faveur de ce public-cible, afin de favoriser l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle.

Les objectifs cantonaux du PIC neuchâtelois peuvent se résumer comme suit:

²¹ Voir point 1.1.3.

²² Pour le texte complet, voir <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Documents/PIC.pdf>.

3.1.1. Objectifs cantonaux du Programme d'intégration

	DOMAINE	OBJECTIFS DE LA CONFÉDÉRATION	OBJECTIFS CANTONAUX
PILIER I: INFORMATION ET CONSEIL	Primo-information et besoin en matière de l'encouragement de l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que sur les offres en matière d'intégration. Les immigrés qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée. 	<ul style="list-style-type: none"> Extension programme « Accueil des nouveaux arrivants » à toutes les grandes communes Systématisation des entretiens individualisés de primo info dans tout le canton Identification des besoins spécifiques et orientation sur le centre des consultations Analyse du dispositif d'ensemble d'accueil et d'information
	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Les immigrés sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale. Les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et la mise à disposition de mesures spéciales en faveur de groupes-cibles. La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration et de l'encouragement de l'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation du centre de consultations et des formations Prise en compte de besoins spécifiques (migrations féminines et migrant-e-s âgé-e-s) Traductions de documents officiels
	Protection contre la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination. Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des prestations du Centre de prévention du racisme et extension des formations de sensibilisation (secteur privé et public) Introduction d'une charte de la diversité dans le service public et dans les entreprises privées intéressées Actions de communication publique
PILIER II: FORMATION ET TRAVAIL	Langue	<ul style="list-style-type: none"> Les immigrés disposent des connaissances d'une langue nationale nécessaires à leur communication au quotidien et appropriées à leur situation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du parcours d'apprentissage Synergies entre les domaines étranger-ère-s et asile Introduction et promotion du système FIDE Formation continue des formateurs Accès facilité au test de positionnement pour publics spécifiques
	Encouragement préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation familiale, dans le respect du principe de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination bicéphale SPAJ-COSM Promotion de l'offre (site Internet) Renforcement du suivi à domicile pour les familles avec besoins spécifiques Consolidation et extension des mesures favorisant l'égalité des chances (contact précoce avec l'écrit)
	Employabilité	<ul style="list-style-type: none"> Les immigrés qui n'ont pas accès aux offres des structures ordinaires peuvent recourir à une offre d'encouragement visant à améliorer leur employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire et promotion des offres et ressources cantonales en matière de formation professionnelle Renforcement des collaborations avec les ORP et clarification des rôles pour l'insertion professionnelle des migrants Optimisation de la phase de transition entre l'apprentissage linguistique et l'insertion professionnelle Renforcement de la collaboration avec les entreprises
PILIER III: COMPRÉHENSION ET INTÉGRATION SOCIALE	Interprétariat communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Les immigrés ainsi que les collaborateurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations de dialogue (informations complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire pour des prestations de haute qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de l'offre linguistique selon les besoins identifiés Professionnalisation des interprètes (certificats et diplômes reconnus) Renforcement des formations de base et formations continues Collaboration avec les autres centres romands (formations et langues rares)
	Intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> Les immigrés participent à la vie sociale dans leur voisinage, que ce soit la commune ou le quartier, et s'engagent dans des organisations de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier et conseil aux projets pour des actions ponctuelles d'intégration et des programmes pluriannuels
	Forfaits d'intégration	Transversal à tous les domaines du PIC	

3.2. RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LEGISLATURE 2014-2017

Le programme d'intégration cantonal sous-tend, pour les prochaines années, l'ensemble des actions et mesures dans le domaine de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme. Il oriente, pour la législature 2014-2017, la politique d'intégration et de prévention du racisme et des discriminations du canton de Neuchâtel.

La finalité de cette politique est la cohésion sociale, le respect des droits humains et l'égalité de toutes les personnes vivant dans le canton. L'intégration, la réciprocité des échanges, l'ouverture et la prévention du racisme sont les meilleurs moyens de parvenir à davantage de cohésion sociale, dans le respect des principes fondamentaux des constitutions suisse et neuchâteloise. C'est dans cette optique que la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle formule ci-après ses recommandations en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme pour la législature 2014-2017.

La CICM réunit 41 acteurs-trices étatiques et non-étatiques de l'intégration. Cette configuration permet de rassembler les compétences respectives dans une optique transversale de l'intégration et de la prévention des discriminations. A ce titre, la CICM fonctionne par ailleurs comme une caisse de résonance du PIC et joue un rôle d'expertise tout au long de la mise en œuvre du programme.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle législature 2014-2017, la CICM présente dans ce document les orientations de la politique d'intégration qu'elle estime fondamentales pour le canton de Neuchâtel et en adéquation avec les objectifs du programme cantonal d'intégration (PIC). Elle souhaite rappeler et réaffirmer la mission de l'Etat en la matière, confirmer les options prises jusqu'à aujourd'hui et mettre en évidence les domaines d'actions complémentaires nécessaires en regard du contexte actuel.

En vertu des constats établis et des évolutions récentes, la CICM considère les domaines suivants comme étant prioritaires:

- 1) l'insertion socio-professionnelle;**
- 2) l'accueil et l'information;**
- 3) les migrations féminines;**
- 4) la jeunesse et la migration;**
- 5) la prévention des discriminations.**

Les recommandations sont nées des travaux des commissions et ont été discutées en *plenum* lors de sessions participatives qui ont permis de définir trois recommandations prioritaires par domaine. D'autres priorités demeurent et figurent notamment dans le PIC.

3.2.1. Insertion socio-professionnelle

L'emploi constitue un point d'ancrage important, y compris pour les migrant-e-s. L'intégration de ces derniers sur le marché du travail suppose des actions complémentaires et différenciées auprès de chacun-e des acteur-trice-s: employé-e-s, employeur-euse-s, intermédiaires, services officiels du marché du travail. Etant donné le caractère transversal du domaine de l'employabilité, les compétences et le champ d'action en la matière reposent sur une collaboration interinstitutionnelle accrue des partenaires de l'intégration socio-professionnelle mais aussi scolaire des migrant-e-s (associations, partenaires sociaux, organisations professionnelles, écoles et établissements de formation notamment).

Le début de la législature a été marqué par une crise économique qui a eu un impact direct sur le marché de l'emploi neuchâtelois. En 2010, le taux de chômage a sensiblement augmenté et touché toutes les catégories de la population habitant le canton. Ce dernier comptait alors 7635 demandeur-euse-s d'emploi (chômeur-euse-s y compris), soit 6.2% de la population. Ce taux a baissé en 2012 (4.7%) pour remonter en 2013 avec 6353 personnes concernées (5.2% contre une moyenne annuelle suisse de 3.2%²³).

En tenant compte de la pondération liée à la taille de la population suisse et de la population étrangère, les chiffres indiquent que les étranger-ère-s sont plus touchés par le chômage que la population suisse (2461 Suisses, soit 1.86% de la population suisse vs 2204 étranger-ère-s, soit 5.01% de la population migrante)¹⁴. Les raisons de cette différence sont diverses et relèvent principalement des difficultés à accéder au marché de l'emploi en raison des compétences linguistiques (voire compétences de base), reconnaissance des diplômes, titres et qualifications acquis à l'étranger, réseau professionnel, connaissance du système, etc.

En raison des moins bonnes chances d'insertion sur le marché du travail en cas de détérioration de la conjoncture, des besoins spécifiques particuliers aux immigré-e-s (apprentissage linguistique, manque de formation, non-reconnaissance des compétences et des acquis, discrimination à l'embauche), la promotion de l'intégration dans le domaine de l'employabilité et de l'insertion sociale doit répondre, tout particulièrement au cours de la prochaine période, au défi du Conseil d'Etat et de son programme de législature de favoriser l'insertion professionnelle de tou-te-s les Neuchâtelois-e-s, migrant-e-s y compris.

A cet égard, la CICM préconise, en parallèle des autres actions menées dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, de:

- 1) Valoriser et renforcer les places de stages et d'apprentissage pour permettre l'insertion professionnelle parallèlement à l'acquisition linguistique.**
- 2) Favoriser l'égalité des chances pour tou-t-e-s les demandeur-euse-s d'emploi, quels que soient leur origine, leur sexe et leur statut, en sensibilisant les employeur-euse-s et les recruteur-euse-s.**
- 3) Renforcer la collaboration avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s.**

Ces recommandations seront soutenues par la commission "Travail et problèmes sociaux" de la CICM.

3.2.2. Accueil et information

Chaque année, ce sont plusieurs milliers de personnes qui prennent résidence dans une commune neuchâteloise, qu'elles viennent d'une autre commune, d'un autre canton ou d'un autre pays. Ainsi, les mouvements migratoires publiés par l'OFS pour 2011 font état de 7416 personnes qui ont changé de commune à l'intérieur du canton, de 2216 personnes qui sont venues s'installer dans le canton de Neuchâtel depuis un autre canton et 3148 depuis l'étranger. En ce qui concerne les arrivées depuis un autre canton, 781 (35%) d'entre elles sont des personnes étrangères et cette proportion atteint 82% (2578) pour les personnes venues d'un autre pays.

²³ Voir annexes n° 8, 9 et 10.

Le sentiment d'être accueilli avec bienveillance est le premier pas vers une intégration réussie pour toute personne qui s'installe dans un nouvel environnement, qu'elle soit suisse ou étrangère. Le premier contact avec l'autorité communale joue un rôle essentiel dans cet accueil.

Se mouvoir plus aisément dans son nouvel environnement, contribuer à améliorer ses connaissances au sujet de sa commune et son canton ou encore être acteur-trice des processus décisionnels est essentiel. Aussi, informer les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s de leurs droits et leurs obligations, des possibilités d'apprentissage et de formation, du statut de séjour ou encore de leur pleine participation à la vie économique, culturelle, civique et sociale de notre région est un facteur fondamental du processus d'intégration. Cette information et cette interaction passent par différents canaux, des administrations publiques communales et cantonale aux associations. Il est donc primordial de tout mettre en œuvre pour favoriser l'information faite aux migrant-e-s, mais aussi de sensibiliser les médias et l'ensemble de la population sur la politique neuchâteloise en matière d'intégration et de migrations ainsi que sur des sujets spécifiques liés à ces thématiques.

Enfin, il est important de veiller à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes issues de la migration (allophones ou non) et les institutions publiques et privées. Les médiateur-trice-s culturel-le-s, les interprètes et traducteur-trice-s communautaires ou encore les rencontres régulières avec les communautés, associations et collectivités étrangères sont autant de dispositifs et prestations qui favorisent les échanges et le dialogue.

La CICM préconise prioritairement de:

- 1) **Consolider le dispositif d'informations pour les migrant-e-s.**
- 2) **Etendre et consolider le programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA).**
- 3) **Encourager les services, les institutions et les personnes (y compris les migrant-e-s) à recourir au réseau d'interprètes communautaires.**

Les actions en matière d'accueil et d'information seront soutenues par la commission "Information" de la CICM dont le mandat est l'amélioration du dispositif d'information dans les domaines de l'intégration et de la migration.

3.2.3. Les migrations féminines

Depuis les années 1990, les flux migratoires sont en constante évolution et les motifs de la migration ainsi que l'origine des immigré-e-s se sont fortement diversifiés.

Les flux migratoires se sont féminisés et concernent davantage les enfants au regard des possibilités de regroupement familial. En effet, même si les femmes ont de tout temps participé aux migrations, leur présence s'est accrue dès les années 1970 du fait d'une migration de type familial plus importante qu'auparavant. Les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérant-e-s d'asile - les proportions étant similaires dans le canton de Neuchâtel -, d'où l'intérêt de poursuivre les efforts en faveur d'une meilleure intégration des femmes à tous les niveaux de la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle et politique. Une réflexion menée dans ce domaine spécifique aux femmes migrantes à partir du milieu des années 2000 a permis de mettre sur pied de nombreuses actions et collaborations transversales qui vont se poursuivre et/ou être renforcées.

Les migrations féminines font l'objet de mesures spécifiques qui ont pour objectifs de faire respecter le principe d'égalité de combattre les exactions. C'est à ce titre qu'une stratégie de lutte contre les violences domestiques, les mariages forcés ou encore les mutilations génitales féminines ont été menées. Mais ces actions peuvent donner une image faussée de l'immigration des femmes. C'est pourquoi des mesures doivent également être à l'étude afin de favoriser notamment une meilleure intégration professionnelle (tous niveaux de formation confondus) mais aussi sociale des femmes migrantes pour permettre à certaines de sortir de l'isolement, de mieux s'intégrer dans la société d'accueil et d'être valorisées dans leurs compétences. Enfin, il ne faut pas oublier qu'une grande partie des femmes issues de la migration intègrent la vie professionnelle, sociale et/ou politique avec succès.

Aussi, la CICM préconise de:

- 1) Favoriser l'accès à la santé et au marché du travail pour les femmes avec la mise en place de dispositifs spécifiques.**
- 2) Consolider et poursuivre les actions en lien avec les migrations féminines pour lutter contre la traite d'êtres humains et les violences faites aux femmes (mariages forcés et mutilations génitales notamment).**
- 3) Poursuivre et consolider les actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, des parents et des professionnel-le-s sur le principe d'égalité.**

Les différentes actions ou mesures proposées dans ce domaine spécifique sont toujours appuyées par la sous-commission "Migrations féminines" de la CICM.

3.2.4. Jeunesse et migration

La place des jeunes générations dans la société diminue en raison du vieillissement de la population. Par conséquent, le rôle de l'immigration est déterminant en matière de croissance et de rajeunissement de la population suisse et neuchâteloise. Véritables acteur-trices- de demain tant sur le plan économique, culturel que politique, la jeunesse neuchâteloise doit pouvoir bénéficier de structures, de formations et de dispositifs adaptés pour créer la société de demain. Il faut donc mettre en place des mesures leur permettant une meilleure qualité de vie et leur offrir des outils pour entrer dans la vie professionnelle, sociale et citoyenne, tout en gardant à l'esprit que cette catégorie de la population constitue l'avenir de notre région. De nombreux enfants bénéficient d'une socialisation en dehors de leurs familles notamment dans le cadre des structures d'accueil pré- et parascolaires ainsi qu'à l'école, véritable pilier de notre société. Mais il existe aussi, dans le canton de Neuchâtel, une frange de la population migrante allophone, parfois peu scolarisée ou socialement défavorisée, qui peine à soutenir ses enfants de manière optimale. Une partie de la jeunesse neuchâteloise, en partie d'origine migrante, est parallèlement exposée à la précarité et mal considérée. A cela s'ajoute le fait que les crises économiques touchent plus gravement les jeunes dont l'accès à la formation et à l'emploi n'est parfois pas aisé, ce qui constitue un risque de marginalisation et d'exclusion.

De nombreux dispositifs sont actuellement mis en place pour soutenir la jeunesse sous l'égide du Département de l'éducation et de la famille (DEF) qui met en place une politique de soutien, de formation, d'encouragement et de prévention à l'attention des jeunes. Les acteur-trice-s sont nombreux et les mesures diverses tant sur le plan étatique que non-étatique. Une politique de la jeunesse est actuellement mise en place par l'État de Neuchâtel dans les domaines de la promotion,

du soutien et de la prévention. La LSAJ, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011, a notamment pour but de promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes et de soutenir les différents organismes de jeunesse ou s'occupant des jeunes, dont les associations socioculturelles et sportives ainsi que les associations de parents. La future loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), qui a pour but d'instaurer la politique de l'enfance et de la jeunesse du canton, devrait permettre de regrouper dans la même loi les mesures de participation, d'encouragement, d'intégration sociale et de protection des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances.

La diversité de notre société est avérée et l'esprit d'ouverture est une des composantes essentielles du vivre ensemble. Le développement d'une telle attitude s'apprend et s'aiguisé dans un contexte interculturel. L'école joue un rôle fondamental comme toutes les structures qui collaborent, soutiennent et échangent avec les jeunes Neuchâtelois-e-s. La CICM salue les mesures et dispositifs tant dans les structures étatiques que non-étatiques qui mettent la jeunesse au centre de leurs préoccupations afin de répondre à ses besoins spécifiques et la valoriser.

Afin d'appuyer ces actions et être attentive aux spécificités des jeunes migrant-e-s, la CICM préconise notamment de:

- 1) **Soutenir des projets d'intégration de jeunes migrant-e-s favorisant leur socialisation par le sport ou les activités socio-culturelles.**
- 2) **Poursuivre et consolider le travail social hors mur et de soutien à la jeunesse en rupture sociale et/ou professionnelle.**
- 3) **Poursuivre les sensibilisations menées auprès des (futur-e-s) enseignant-e-s qui seront confronté-e-s à la diversité culturelle dans leur vie professionnelle et favoriser les activités pédagogiques interculturelles à tous les niveaux de la scolarité (domaine scolaire et préscolaire) ainsi que de la formation.**

3.2.5. Prévention des discriminations

Les discriminations constituent un phénomène complexe; elles sont le fruit d'inégalités dans les rapports de force, d'un accès inégal aux ressources et possibilités. Or une des garanties de la cohésion sociale est précisément le principe de non-discrimination.

Pour les victimes de discrimination, les conséquences peuvent se traduire par des inégalités très préjudiciables dans l'accès à des prestations ou des biens essentiels tels que le logement, l'emploi, la consommation et les principaux réseaux de sociabilité culturelle, mais également par une perte de confiance en soi, un découragement, un sentiment d'injustice, voire des troubles psychosociaux. La prévention des discriminations est nécessaire dans la mise en place d'une politique interculturelle visant à garantir la cohésion multiculturelle. Ce d'autant plus que la discrimination touche des personnes suisses comme issues de la migration et qu'aucune catégorie sociale n'est épargnée.

Ainsi, la prévention des discriminations et de toutes les formes d'intolérance doit être, au premier chef, une préoccupation de l'Etat. Il s'agit de renforcer la société dans les initiatives et projets, pour faire vivre la solidarité et l'engagement civique. Pour augmenter son efficacité, la politique de prévention des discriminations doit être menée à plusieurs niveaux. D'une part, sensibiliser la population afin de favoriser l'ouverture et le respect de la diversité, en explicitant les mécanismes en jeu et en menant un travail de déconstruction des préjugés à la base des discriminations qui lui sont

associées. D'autre part, mettre à disposition des victimes, auteurs ou témoins d'actes discriminatoires, une structure d'écoute et d'information et assurer directement une aide aux victimes, les assister dans leurs démarches et les orienter correctement pour qu'elles puissent entreprendre des actions nécessaires à ce qu'elles soient restaurées dans leurs droits et leur dignité.

Par son caractère essentiel et transversal, la CICM recommande de faire de la lutte contre les discriminations un domaine prioritaire par les actions suivantes:

- 1) **Sensibiliser les habitants-e-s du canton à l'égalité des chances et à la non-discrimination notamment par des actions publiques.**
- 2) **Renforcer le principe d'égalité des chances en luttant contre les discriminations dans les services publics.**
- 3) **Sensibiliser la population et plus particulièrement les acteur-trice-s de l'information (principalement les médias) à donner une bonne image de la migration et de l'intégration et à atténuer les préjugés.**

3.2.6. Priorités complémentaires

Les cinq domaines d'intervention développés ci-dessus doivent constituer les axes prioritaires de l'Etat dans la mesure où les actions au niveau du marché du travail, de l'information, des migrations féminines, de la jeunesse ainsi que la prévention des discriminations permettent d'améliorer considérablement l'intégration des étranger-ère-s et favorisent une cohabitation harmonieuse entre populations suisse et migrant-e-s.

Les recommandations exposées plus haut ne représentent toutefois pas une liste exhaustive des actions à mener pour l'intégration des étranger-ère-s dans le canton de Neuchâtel. Il convient de ne pas négliger l'action de l'Etat et des institutions dans des domaines complémentaires qui doivent être pris en compte dans la gestion de la diversité, tels que la famille, la formation, la citoyenneté, la laïcité et le pluralisme religieux, les droits civiques, les naturalisations ou encore l'intégration sociale.

C'est pourquoi la CICM préconise également de:

- 1) **Impliquer de manière plus soutenue les représentant-e-s de collectivités étrangères et de parents étrangers au sein d'associations et d'institutions de parents.**
- 2) **Favoriser la diversité linguistique et culturelle des professionnel-le-s (domaine privé et public) en lien avec les migrant-e-s et les sensibiliser à la communication interculturelle.**
- 3) **Introduire un droit de recours pour les naturalisations.**
- 4) **Organiser, sur demande des collectivités étrangères, des séances d'information politique neutres sur l'usage des droits civiques en amont des élections et/ou votations ainsi que sur les devoirs.**
- 5) **Favoriser, dans les établissements privés et publics, le vivre-ensemble, atténuer les préjugés et renforcer le dialogue entre les migrant-e-s et les autochtones autour de leurs diverses appartenances, dont la religion.**

3.3. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LEGISLATURE 2014-2017

Domaine	Priorités	
Intégration socio-professionnelle	Valoriser et renforcer les places de stages et d'apprentissage pour permettre l'insertion professionnelle parallèlement à l'acquisition linguistique.	
	Favoriser l'égalité des chances pour tou-t-e-s les demandeur-euse-s d'emploi, quels que soient leur origine, leur sexe et leur statut, en sensibilisant les employeur-euse-s et les recruteur-euse-s.	
	Renforcer la collaboration avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s.	
Accueil et information	Consolider le dispositif d'informations pour les migrant-e-s.	
	Étendre et consolider le programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA).	
	Encourager les services, les institutions et les personnes (y compris les migrant-e-s) à recourir au réseau d'interprètes communautaires.	
Migrations féminines	Favoriser l'accès à la santé et au marché du travail pour les femmes avec la mise en place de dispositifs spécifiques.	
	Consolider et poursuivre les actions en lien avec les migrations féminines pour lutter contre la traite d'êtres humains et les violences faites aux femmes.	
	Poursuivre et consolider les actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, des parents et des professionnel-le-s sur le principe d'égalité de dignité.	
Jeunesse et migration	Soutenir des projets d'intégration de jeunes migrant-e-s favorisant leur socialisation par le sport ou les activités socio-culturelles.	
	Poursuivre et consolider le travail social hors mur et de soutien à la jeunesse en rupture sociale et/ou professionnelle.	
	Poursuivre les sensibilisations menées auprès des (futur-e-s) enseignant-e-s qui seront confronté-e-s à la diversité culturelle dans leur vie professionnelle et favoriser les activités pédagogiques interculturelles à tous les niveaux de la scolarité (domaine scolaire et préscolaire) ainsi que de la formation.	
Prévention des discriminations	Sensibiliser les habitants-e-s du canton à l'égalité des chances et à la non-discrimination notamment par des actions publiques.	
	Renforcer le principe d'égalité des chances en luttant contre les discriminations dans les services publics.	
	Sensibiliser la population et plus particulièrement les acteur-trice-s de l'information (principalement les médias) à donner une bonne image de la migration et de l'intégration et à atténuer les préjugés.	
Recommandations complémentaires	Famille	Impliquer de manière plus soutenue les représentant-e-s de collectivités étrangères et de parents étrangers au sein d'associations et d'institutions de parents.
	Formation / Interculturalité	Favoriser la diversité linguistique et culturelle des professionnel-le-s (domaine privé et public) en lien avec les migrant-e-s et les sensibiliser à la communication interculturelle.
	Naturalisations	Introduire un droit de recours pour les naturalisations.
	Citoyenneté	Organiser, sur demande des collectivités étrangères, des séances d'information politique neutres sur l'usage des droits civiques en amont des élections et/ou votations ainsi que sur les devoirs.
	Pluralisme religieux	Favoriser le vivre-ensemble, atténuer les préjugés et renforcer le dialogue entre les migrant-e-s et les autochtones autour de leurs diverses appartenances, dont la religion.

4. CONCLUSION

Le canton de Neuchâtel est doté d'atouts importants pour promouvoir la diversité et la coexistence des populations grâce aux mesures de sa politique interculturelle, mesures développées depuis plusieurs décennies.

Les choix politiques du canton de Neuchâtel en matière d'intégration des étranger-ère-s, dont les premières options remontent au début des années 1990, se sont en effet avérés judicieux. Les poussées de xénophobie ou de racisme, sans être complètement absentes, demeurent confinées et rejetées par la majorité de la population. Le canton peut également se prévaloir de bénéficier d'une situation stable au niveau des relations entre Suisse-sse-s et migrant-e-s et de posséder un panel de mesures et d'acteurs-trices qui œuvrent au quotidien pour le maintien d'une situation positive. La diversité est globalement considérée, à Neuchâtel, comme une valeur positive et sa politique interculturelle est reconnue en dehors de ses frontières, comme le révèle l'Index des Cités interculturelles.

Ces acquis, d'une grande valeur pour l'équilibre social du canton, doivent être entretenus. Les orientations et priorités de la politique d'intégration des étranger-ère-s pour les années à venir, préconisées par la CICM, se fondent sur une affirmation plus marquée de l'accueil, de l'accès au marché du travail et de la prévention des discriminations, tout en accordant une attention particulière à la famille et à l'information. La CICM estime que les conditions harmonieuses pourront ainsi continuer à être entretenues de façon adéquate dans notre société diverse.

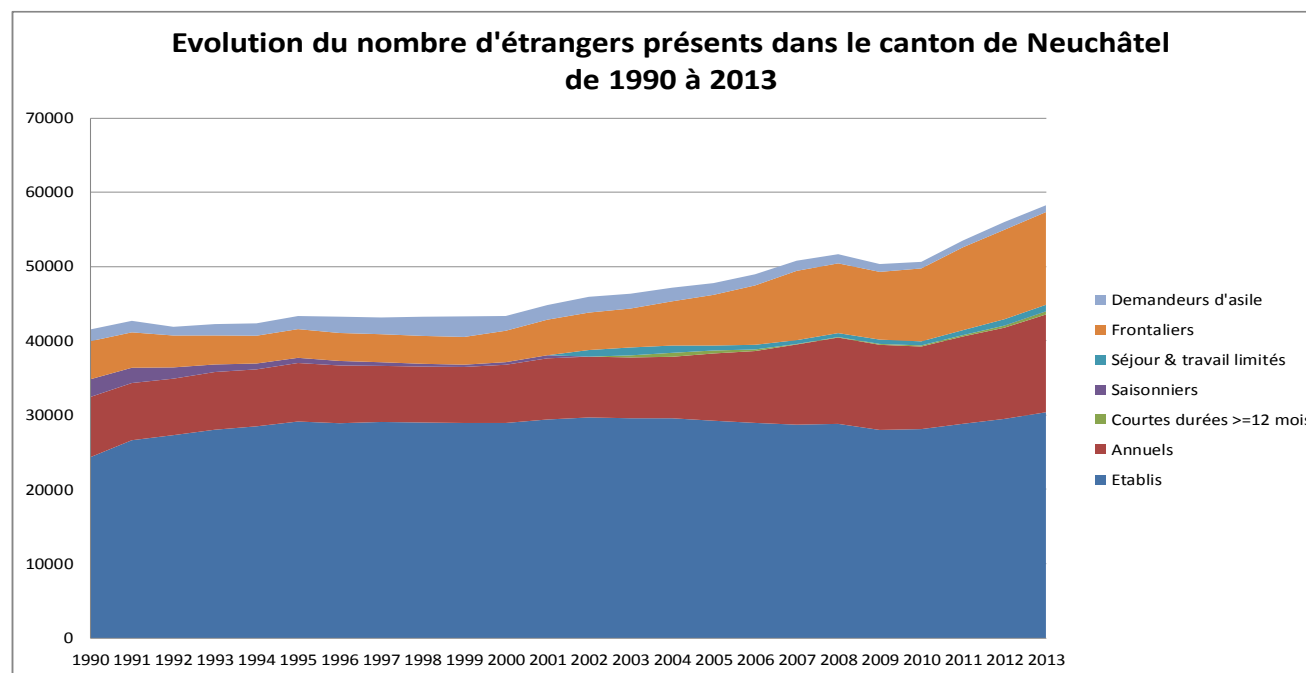
Neuchâtel doit maintenir le cap d'une politique interculturelle avant-gardiste dans un contexte où les discours se durcissent face à l'Autre, dont les appartenances (nationales, identitaires, religieuses, ...) sont pourtant mouvantes. Ce défi doit se relever avec l'ensemble des acteur-trice-s de la société neuchâteloise, précisément représentées au sein de la CICM. Car si l'Etat joue un rôle primordial dans ce domaine, il doit pouvoir compter sur une société civile forte et diversifiée pour mener à bien le travail constant et nécessaire à la construction permanente d'un canton auquel chacun-e peut se sentir appartenir.

5. ANNEXES

Annexe n° 1

Evolution du nombre d'étrangers présents dans le canton de Neuchâtel de 1990 à 2013

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Etablis	24336	26622	27308	28036	28492	29139	28911	29080	29007	28943	28945	29412	29687	29580	29577	29248	28952	28716	28822	28009	28119	28831	29492	30387
Annuels	8106	7701	7602	7769	7667	7879	7773	7549	7529	7544	7837	8233	8189	8186	8275	9053	9675	10793	11621	11455	11116	11755	12278	13158
Courtes durées >=12 mois														279	535	403	216	65	70	122	151	181	282	430
Saisonniers	2385	2054	1515	1016	791	697	611	491	372	306	350	415												
Séjour & travail limités													888	1064	979	664	627	521	529	582	546	670	857	877
Frontaliers	5125	4766	4294	3905	3740	3863	3764	3773	3755	3735	4228	4787	5041	5240	5954	6825	7989	9325	9388	9117	9818	11149	12040	12481
Demandeurs d'asile	1582	1551	1171	1530	1666	1763	2194	2253	2585	2766	1986	1969	2123	1996	1832	1579	1501	1368	1235	1053	884	916	1048	916
Total	41534	42694	41890	42256	42356	43341	43253	43146	43248	43294	43346	44816	45928	46345	47152	47772	48960	50788	51665	50338	50634	53502	55997	58249

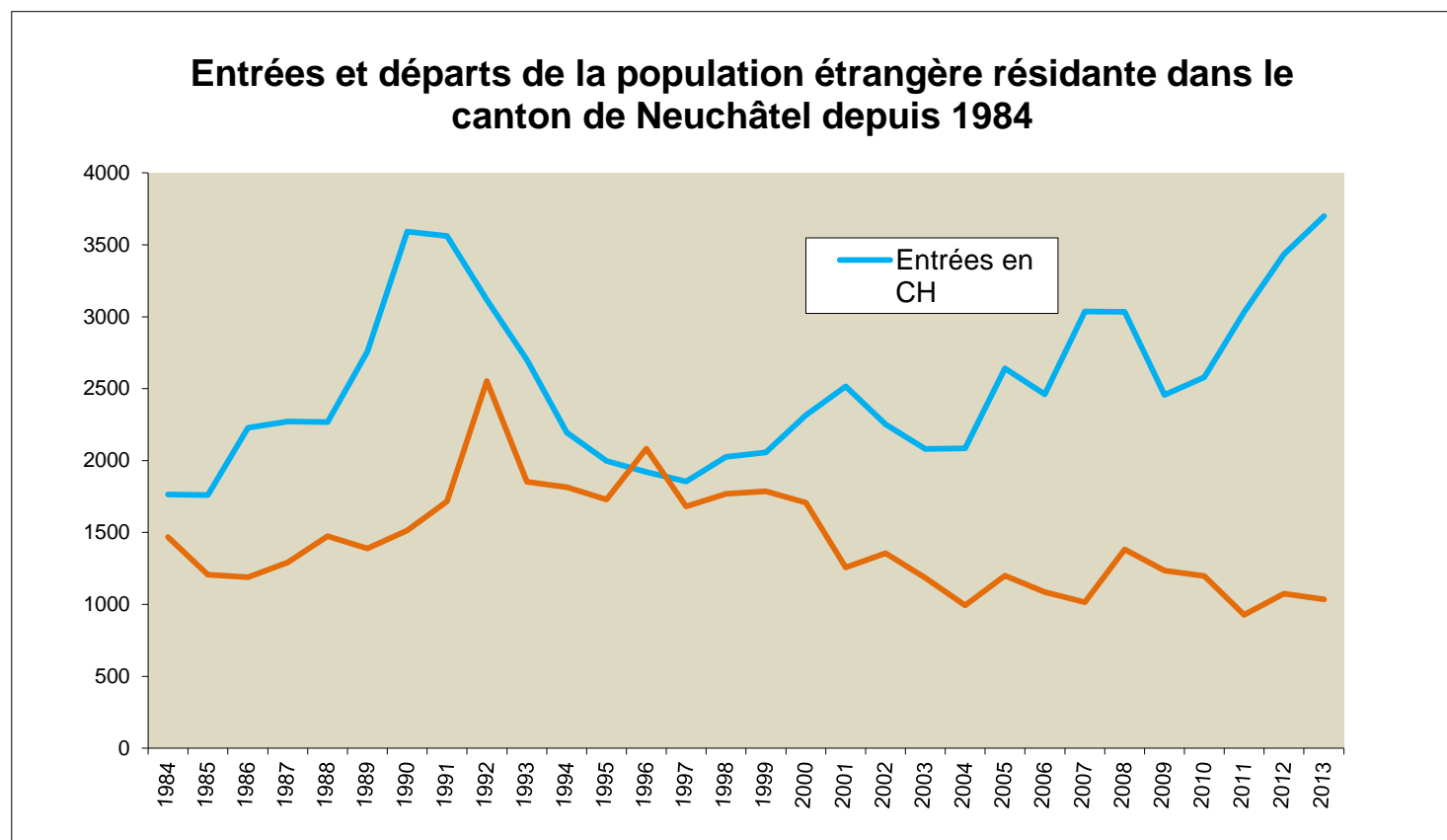


Annexe n° 2

Population résidante permanente	Effectifs à fin décembre			Evolution 2012 - 2013	
	2012	2013	en %	en valeur	en %
Total canton de Neuchâtel	174 447	176 241	100.00	+ 1 794	+ 1.03
Nationalité suisse	132 603	132 369	75.11	- 234	- 0.18
Nationalité étrangère	41 844	43 872	24.89	+ 2 028	+ 4.85
Selon le permis					
Permis d'établissement (C)	28 839	29 777	67.87	+ 938	+ 3.25
Autorisations de séjour (B)	11 833	12 603	28.73	+ 770	+ 6.51
Admissions provisoires (F)	418	409	0.93	- 9	- 2.15
Requérants d'asile (N)	316	466	1.06	+ 150	+ 47.47
Séjours de courte durée (L)	424	602	1.37	+ 178	+ 41.98
Diplomates et fonctionnaires internationaux	14	15	0.03	+ 1	+ 7.14
Selon la nationalité					
Portugal	12 583	13 511	30.80	+ 928	+ 7.38
Italie	7 342	7 424	16.92	+ 82	+ 1.12
France	6 519	6 955	15.85	+ 436	+ 6.69
Espagne	2 207	2 412	5.50	+ 205	+ 9.29
Kosovo	780	923	2.10	+ 143	+ 18.33
Turquie	851	860	1.96	+ 9	+ 1.06
147 autres pays	11 562	11 787	26.87	+ 225	+ 1.95

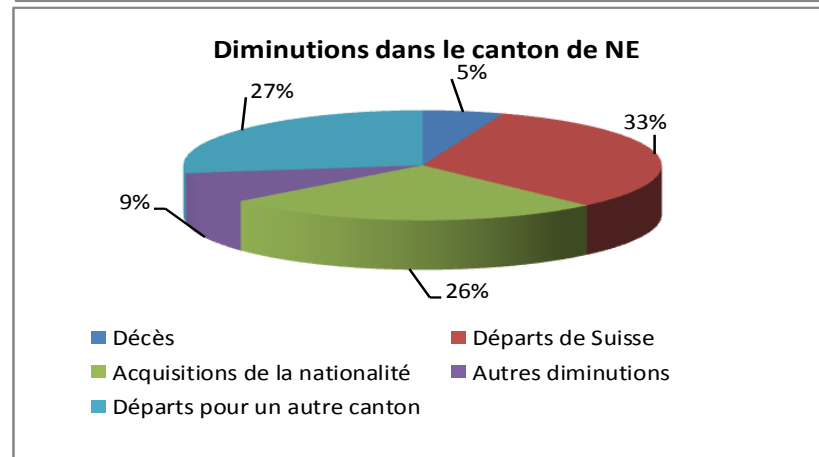
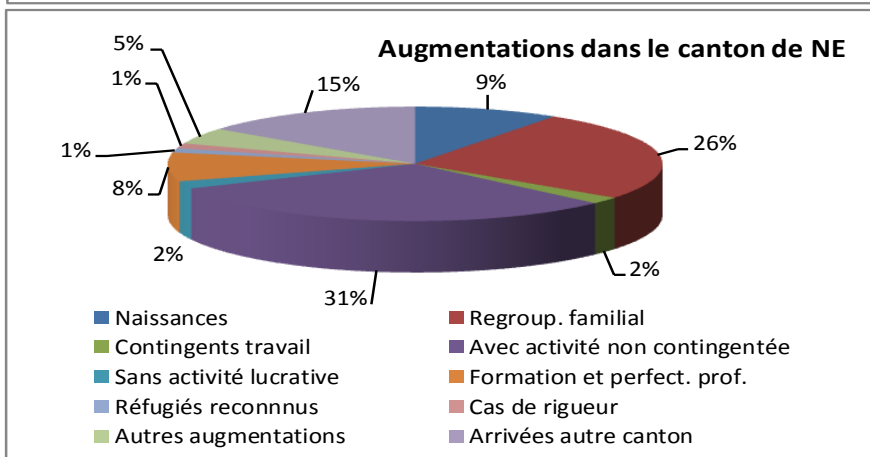
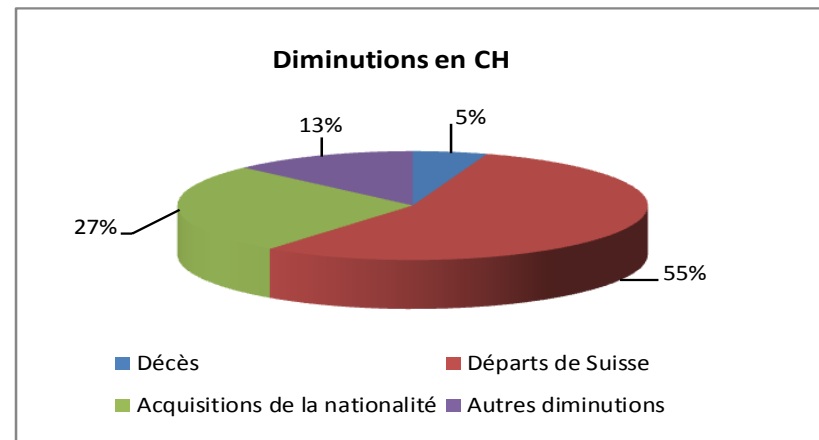
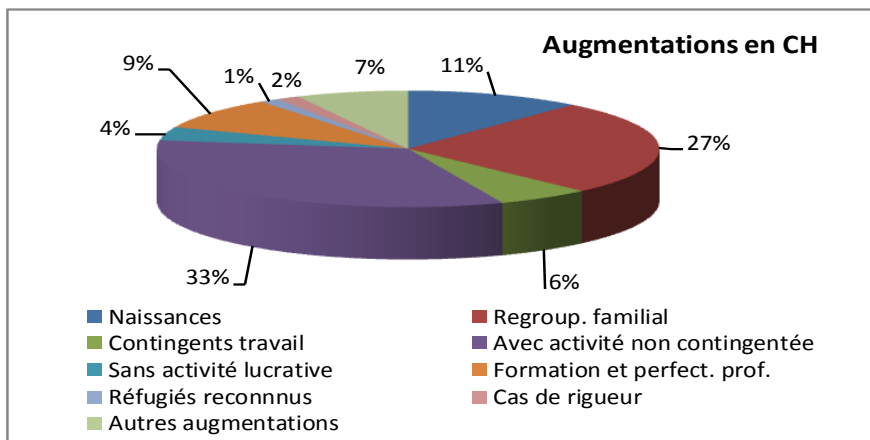
Recensement cantonal de la population au 31.12.2013, Service cantonal de la statistique

Annexe n° 3



Annexe n° 4

**AUGMENTATION ET DIMINUTION DE LA POPULATION RESIDANTE
 PERMANENTE ETRANGERE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN 2013**

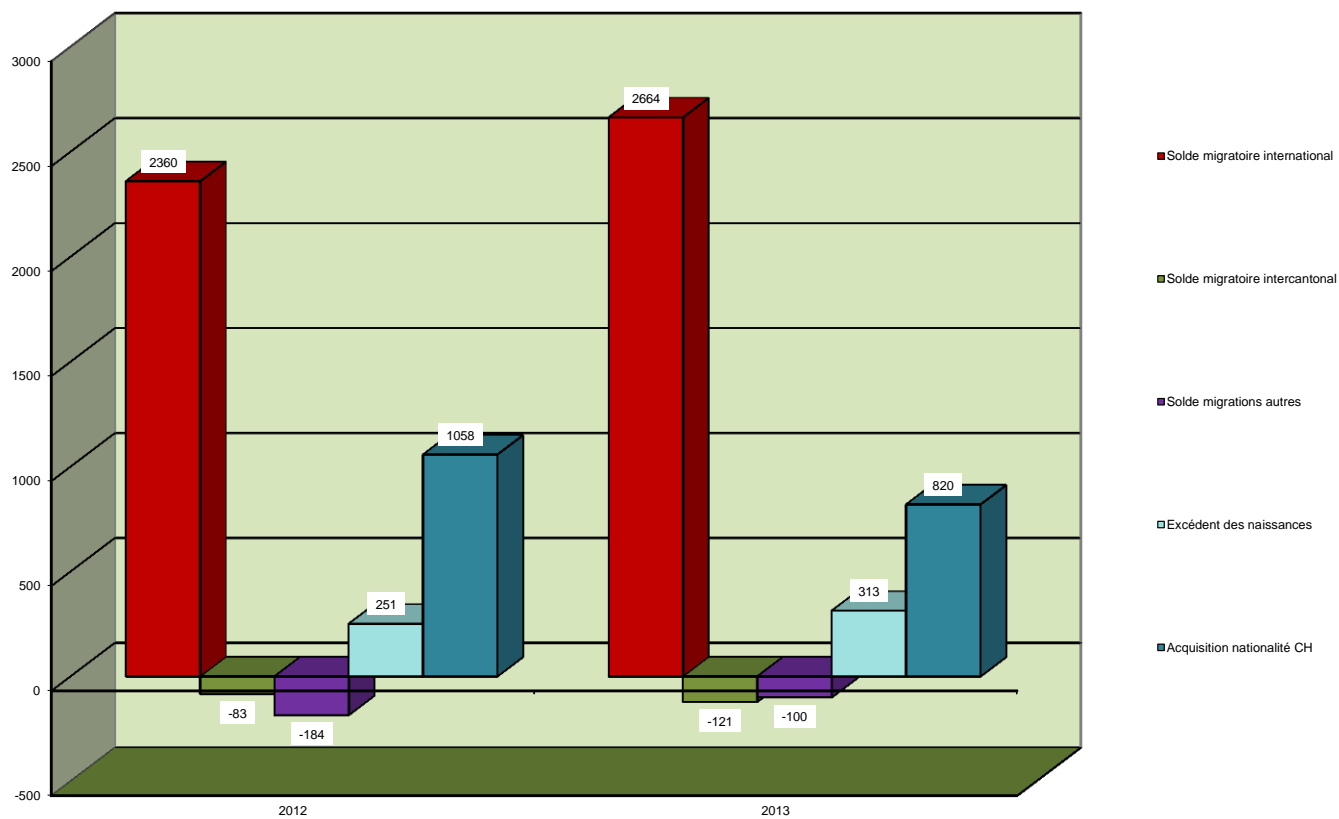


Annexe n° 5**Population résidante permanente de nationalité étrangère à fin décembre 2013 dans le canton de Neuchâtel****Principaux pays de provenance des 43'975 personnes étrangères:**

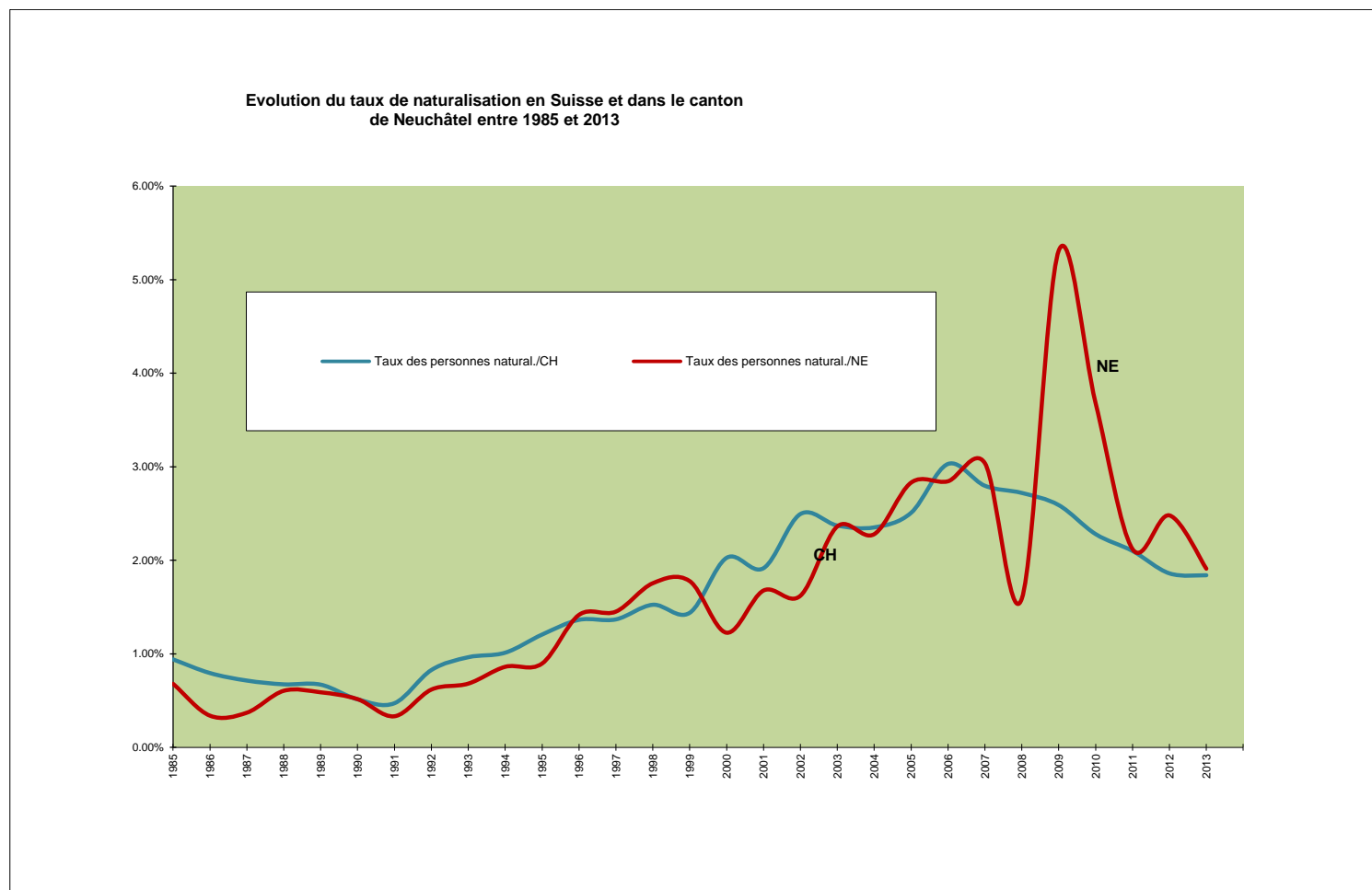
13'711	Portugal (+882)	248	Erythrée (+32)
7'563	Italie (+53)	247	Angola (+7)
7'222	France (+481)	245	Russie (+18)
2'489	Espagne (+228)	238	Pologne (+4)
1006	Kosovo (+136)	217	Pays-Bas (+2)
843	Turquie (+15)	210	Etats-Unis d'Amérique (-14)
762	Allemagne (-9)	209	Algérie (+8)
653	Bosnie-Herzégovine (-3)	168	République Dominicaine (+9)
470	Belgique (+4)	161	Sri Lanka (+2)
460	Grande-Bretagne (+12)	159	Thaïlande (+5)
452	Serbie (-122)	156	Canada (+6)
443	Maroc (+2)	144	Côte-d'Ivoire (+3)
386	Brésil (+11)	138	Suède (+14)
346	Tunisie (-12)	123	Colombie (-8)
346	Roumanie (+45)	128	Macédoine (+1)
340	République démocratique du Congo (-2)	112	Togo (-2)
261	Cameroun (-16)	3'071	Autres Etats
248	Chine (-24)	43'975	Total

Annexe n° 6

MOUVEMENTS POPULATION ETRANGERE 2012 & 2013
 DANS LE CANTON DE NEUCHATEL



Annexe n° 7



Annexe n° 8**Demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, Canton de Neuchâtel**

	Demandeurs d'emploi	Chômeurs	Taux de chômage
1990	964	937	1.1%
1995	6'262	4'941	5.8%
2000	3'573	1'980	2.3%
2005	5'516	3'735	4.3%
2010	7'635	5'504	6.2%
2011	6'187	4'222	4.7%
2012	5'797	4'209	4.7%
2013	6'353	4'665	5.2%

Source: SECO

Annexe n° 9

Chômeurs selon le sexe et l'origine, par groupe d'âges, canton de Neuchâtel, 2013.

	Total			Suisses			Étrangers		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	4'665	2'663	2'002	2'461	1'292	1'169	2'204	1'371	834
Moins de 20 ans	177	112	66	112	70	43	65	42	23
20 à 29 ans	1'225	698	527	706	384	322	519	313	206
30 à 39 ans	1'196	654	541	476	232	244	720	423	297
40 à 49 ans	1'100	627	473	547	287	259	554	340	214
50 à 59 ans	739	439	300	444	228	217	295	211	83
60 ans et plus	228	133	95	176	91	85	52	42	10

Source : SECO

Annexe n° 10

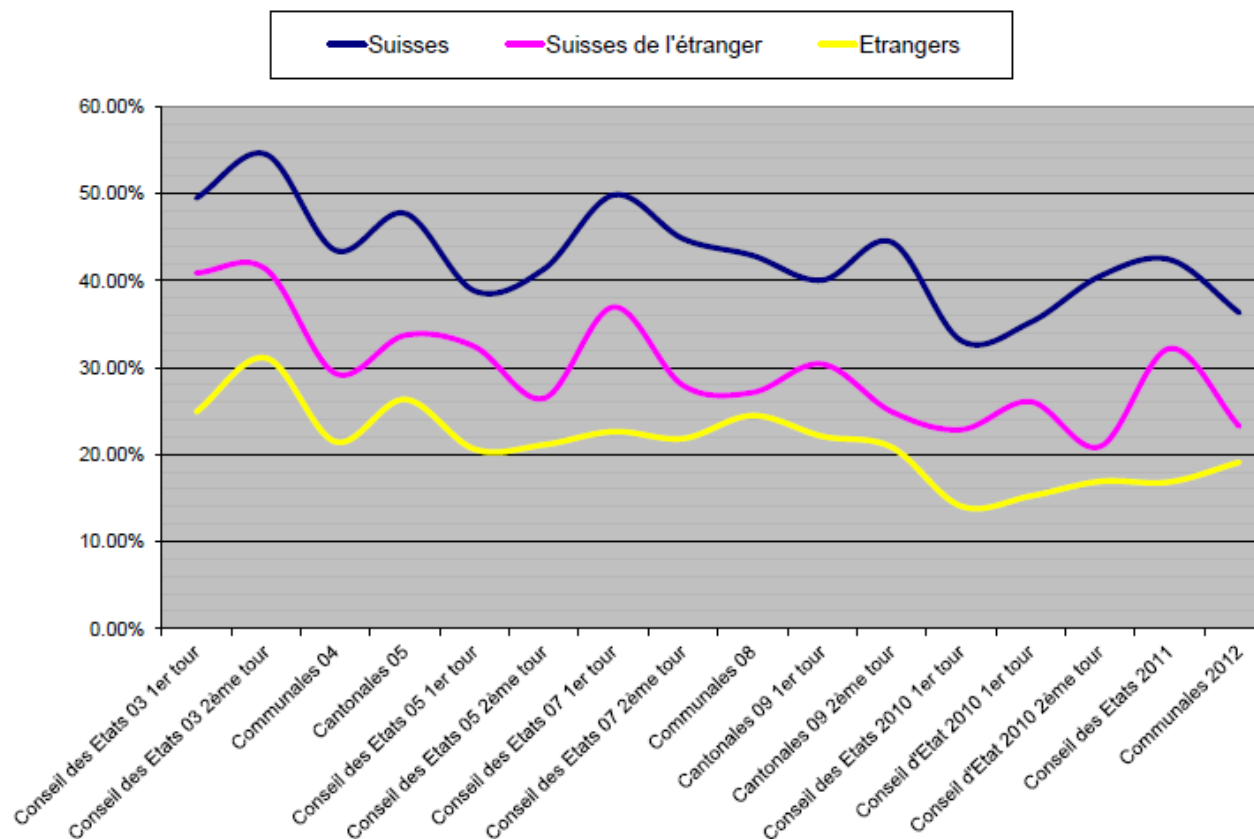
Demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, par canton, moyenne annuelle, 2013.

Canton	Demandeurs d'emploi	Chômeurs	Population active 2010	Taux de chômage
Zurich	31'053	25'262	790'129	3.2%
Berne	17'240	12'725	545'428	2.3%
Lucerne	6'670	4'180	213'137	2.0%
Uri	416	233	18'534	1.3%
Schwyz	2'034	1'261	83'605	1.5%
Obwald	371	191	20'680	0.9%
Nidwald	451	235	23'358	1.0%
Glaris	867	550	22'210	2.5%
Zoug	2'353	1'352	64'247	2.1%
Fribourg	7'381	4'200	153'019	2.8%
Soleure	6'077	3'884	143'585	2.7%
Bâle-Ville	5'021	3'504	94'038	3.7%
Bâle-Campagne	5'264	3'958	146'755	2.7%
Schaffhouse	2'081	1'149	41'744	2.8%
Appenzell Rh.-Ext.	837	502	29'468	1.7%
Appenzell Rh.-Int.	171	122	8'571	1.4%
Saint-Gall	10'427	6'531	268'770	2.4%
Grisons	3'290	1'870	109'202	1.7%
Argovie	13'792	9'947	349'087	2.9%
Thurgovie	5'175	3'508	141'783	2.5%
Tessin	10'650	7'261	160'784	4.5%
Vaud	24'825	18'723	373'867	5.0%
Valais	10'334	6'553	161'820	4.1%
Neuchâtel	6'353	4'665	88'907	5.2%
Genève	15'612	12'804	234'498	5.5%
Jura	1'988	1'353	35'672	3.8%
Suisse	190'734	136'524	4'322'898	3.2%

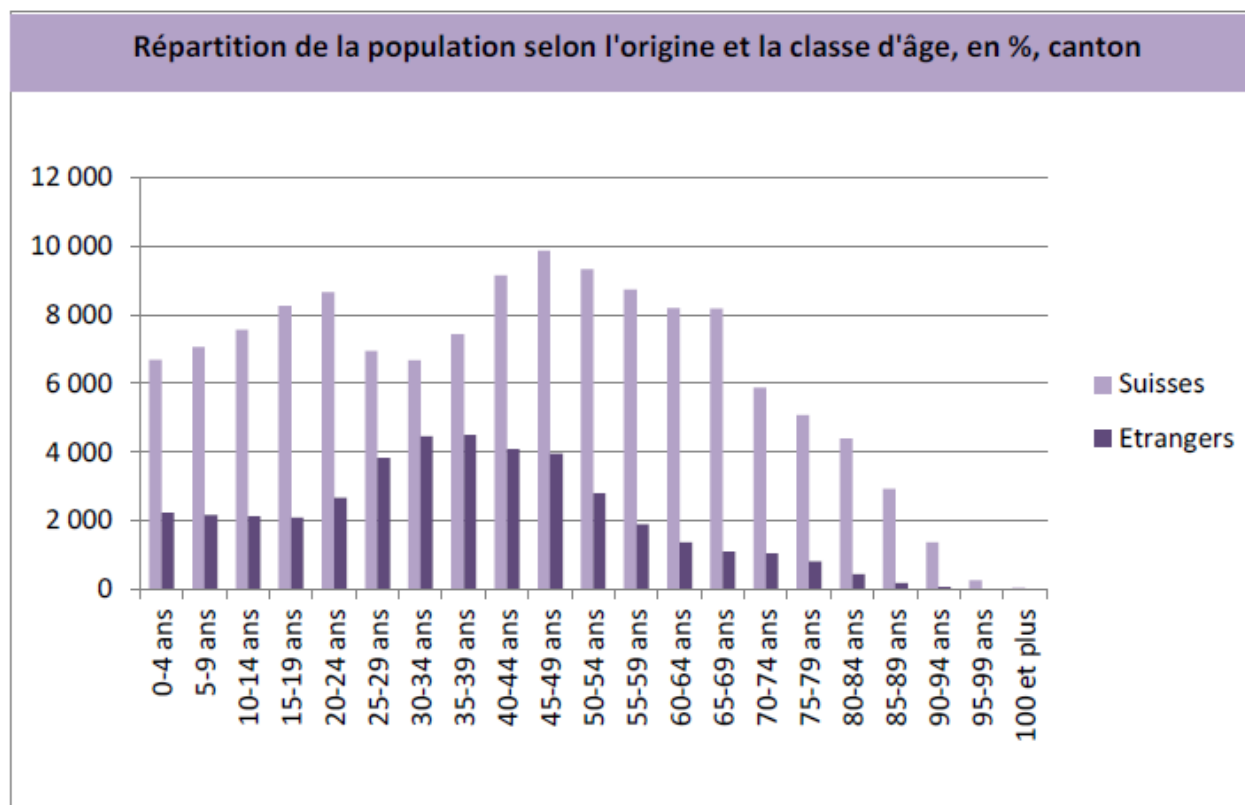
Source: SECO, OFS

Annexe n° 11

Taux de participation - Canton

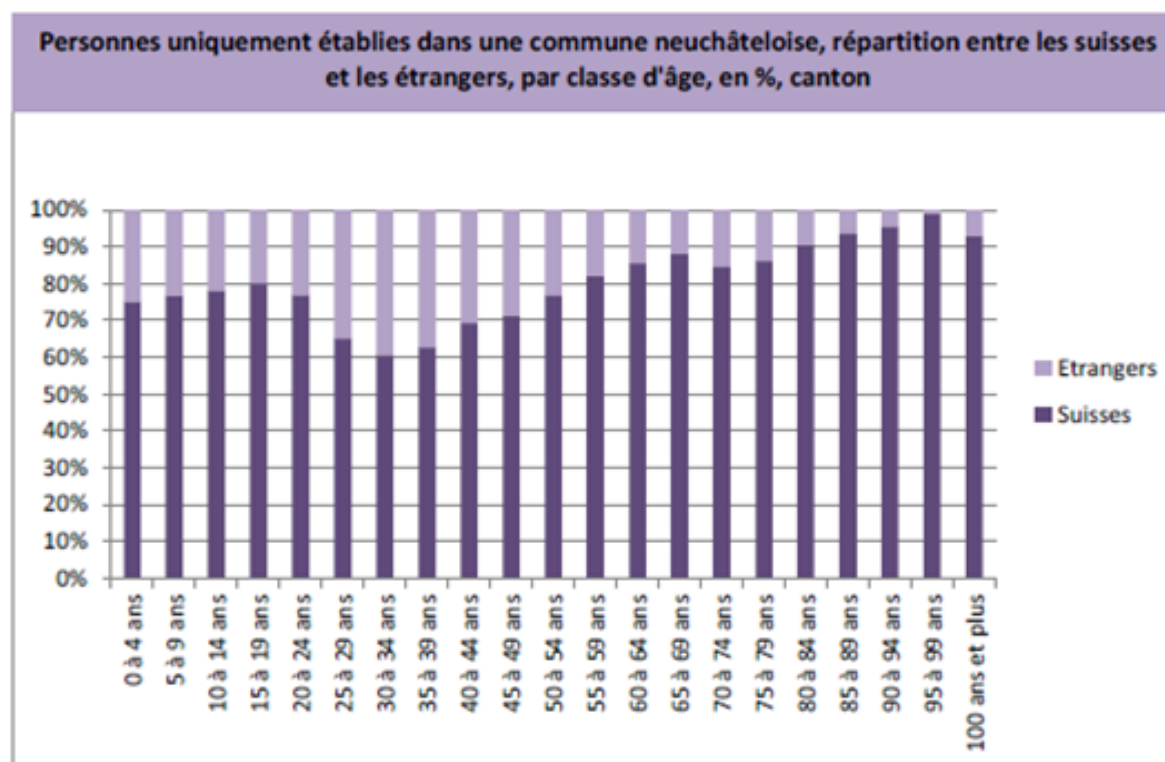


Annexe n° 12



Recensement de la population, septembre 2013

Annexe n° 13



Recensement de la population, septembre 2013

Annexe n° 14

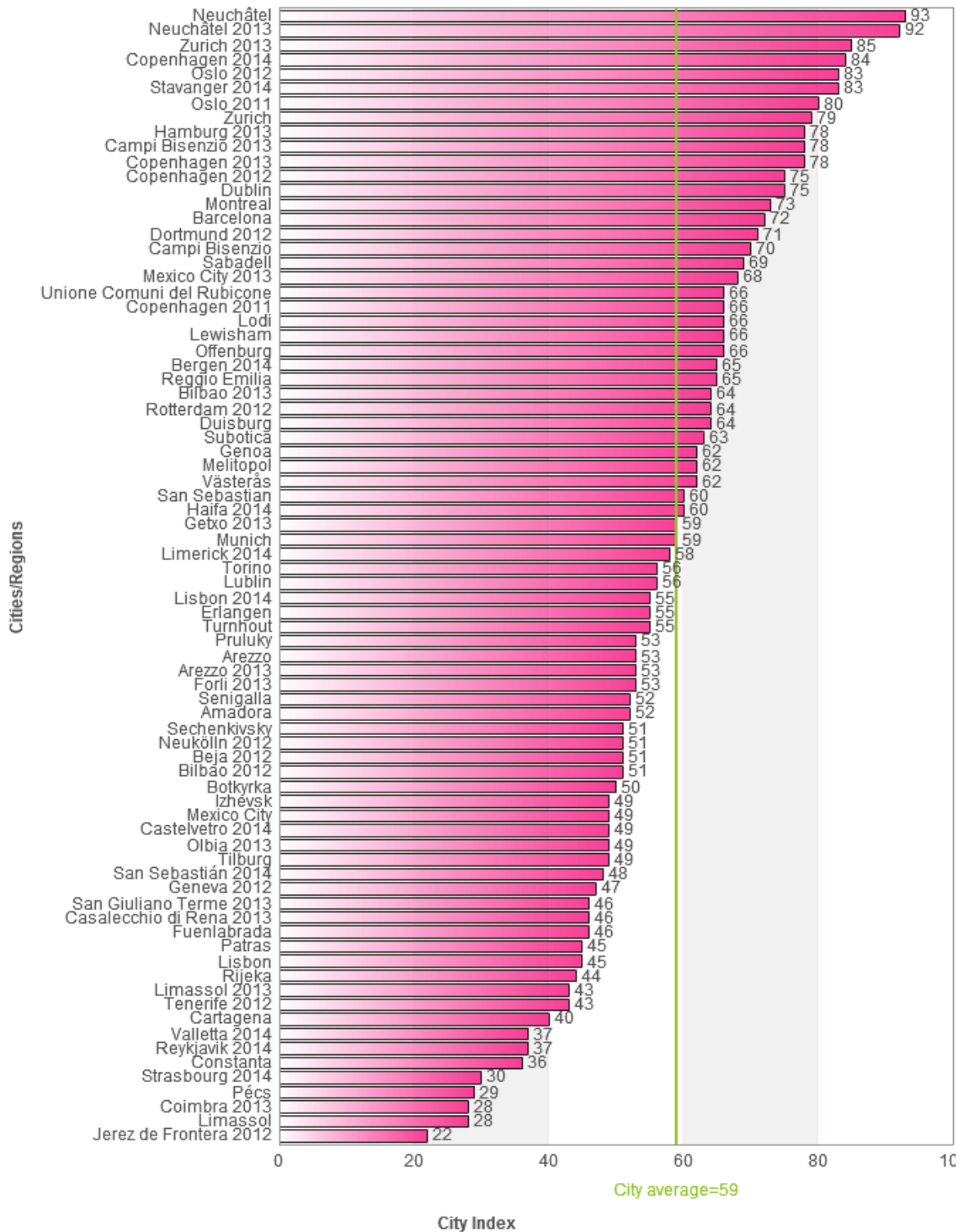
Liste des membres de la "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle" (CICM)

Législature 2013-2017

	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	VILLE
Monsieur	BAJRAMI	Belul	Communautés kosovares et albanaises	Marin-Epagnier
Monsieur	BASSE	Mouhamed	Collectivités africaines (bas)	Neuchâtel
Monsieur	BAUDOIN	Jean-Claude	Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB)	Colombier
Madame	BAUR	Nicole	Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)	Neuchâtel
Madame	BELO	Maria	Collectivités portugaises	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	BOREL	Claude	Vice-président	Enges
Madame	BRAGHINI	Marisa	Association des communes neuchâteloises (ACN) – Commune de Boudry	Boudry
Madame	CONSALVEY	Premawathi	Collectivités d'Asie	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	COSANDEY	Rémy	Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN)	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	CUCHE	François	Commune de Val-de-Ruz	Cernier
Monsieur	D'AMATO	Gianni	Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM)	Neuchâtel
Monsieur	DEBÉLY	Roland	Président	Cernier
Monsieur	DE GREGORIO	Gianfranco	Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi)	Neuchâtel
Monsieur	FELLRATH	Christian	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPA)	Neuchâtel
Monsieur	FERNANDEZ	Angel	Office régional de placement neuchâtelois	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	GAMMA	Serge	Service des migrations (SMIG)	Neuchâtel
Madame	GENEROSO	Valeria	Communautés italiennes	Fleurier
Monsieur	GHIRARDI	Sylvain	Ville de Neuchâtel (Service culture et intégration)	Neuchâtel
Madame	HERNIC	Jasmina	Collectivités bosniaques	Neuchâtel
Monsieur	HODEL	David	Parlement des Jeunes	Neuchâtel
Madame	JACOT	Rose-Marie	Association (AVIVO)	Neuchâtel
Madame	JEMMELY	Josiane	Collectivités africaines (haut)	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	KONRAD	François	Centre social protestant (CSP)	Neuchâtel
Monsieur	LAGGER	Philippe	Association neuchâteloise de défense des chômeurs (ADCN)	La Chaux-de-Fonds
Madame	LJUSLIN	Nathalie	Femmes migrantes (RECIF)	Neuchâtel
Monsieur	LUTHI	Pascal	Police neuchâteloise	Neuchâtel
Monsieur	MARGUET	Jean-Claude	Service de l'enseignement obligatoire	Neuchâtel
Madame	MATTHEY	Nathalie	Syna Syndicat Interprofessionnel	Neuchâtel
Madame	MAYE	Céline	Députée cantonale aux étranger-ère-s (voix consultative)	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	MERMET	Christian	Dicastère Développement territorial, vie associative et culture (DTVAC)	Couvet
Monsieur	MOREL	Yves	Organisations patronales	La Chaux-de-Fonds
Madame	MOUGIN-MORA	Ingrid	Collectivités latino-américaines	Neuchâtel
Monsieur	MUSTER	Michel	Association des communes neuchâteloises (ACN) – Commune de La Tène	Marin-Epagnier
Madame	PAGNOT	Valérie	Amicale des frontaliers	Pontarlier
Monsieur	PEREZ	Miguel	Ville du Locle	Le Locle
Madame	REINHARD	Anne-Dominique	Caritas	Neuchâtel
Monsieur	ROSSI	Roberto	Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	SCHOUWEY	Daniel	Service de l'action sociale (SASO)	Neuchâtel
Monsieur	SEBHATU	Luul	Groupe des réfugiés	Marin-Epagnier
Monsieur	SOYSÜREN	Ibrahim	Collectivités turques	Neuchâtel
Monsieur	VARRIN	Sébastien	Ville de La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	VUILLEMIN	Michel	GastroNeuchâtel	Neuchâtel

Annexe n° 15

Index des Cités interculturelles – 2013



6. BIBLIOGRAPHIE

LEGISLATION

Constitution de la République et Canton de Neuchâtel - Cst NE (RSN 101)

Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04)

Loi fédérale sur les étrangers - LEtr (RS 142.20)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (RS 142.205)

Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative - OASA (RS 142.201)

Règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.041)

SOURCES

La situation sur le marché du travail en juin 2014, Confédération suisse, DFE, SECO, 7 juillet 2014.

Neuchâtel: Results of the Intercultural Cities, a comparison between more than 60 cities, rapport des Cités interculturelles, juin 2014.

Programme d'intégration cantonal (PIC), Canton de Neuchâtel, version déposée, juillet 2013.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et propositions de la commission parlementaire "Intégration des étrangers" à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers (12.050), 1^{er} octobre 2012.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les aides à la formation (LAF) (12.058), 31 octobre 2012.

Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) et Service de la cohésion multiculturelle (COSM); septembre 2010 (annexé).

Rapport *Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers* à l'attention de la Conférence tripartite des agglomérations; 28 mai 2009.

Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération (rapport du Conseil fédéral à l'intention des Chambres fédérales en exécution des motions 06.3445 et 06.3765), 5 mars 2012.

STATISTIQUES

Annuaire statistique du canton de Neuchâtel, Département de l'économie et de l'action sociale, Service de statistique, 2013.

Chancellerie d'État, Bureau de la communication, Recensement de la population.

Communiqué mensuel, Le chômage dans le canton de Neuchâtel, avril 2014, République et canton de Neuchâtel, Service de l'emploi.

Etat de Neuchâtel, Service de statistique, *Recensement annuel de la population résidante, selon l'origine et le sexe, canton de Neuchâtel*, 2014.

Etat de Neuchâtel, Service de statistique, *Mémento statistique 2013*: http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Documents/memento_web_2013.pdf.

Etat de Neuchâtel, Service de statistique, *Recensement annuel de la population résidante, selon l'origine et le sexe, canton de Neuchâtel*, 2013:
<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Pages/RCP.aspx>.

ODM, Statistique des étrangers à fin avril 2014.

(<https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/statistik/auslaenderstatistik/2014/auslaenderstatistik-2014-04-f.pdf>).

OFS, ESPOP et STATPOP, Bilan démographique, selon l'origine, canton de Neuchâtel, 2013.

OFS, Condamnations d'adultes pour crime ou délit, selon la loi, par canton, 2012.

OFS, population résidante permanente selon le permis de résidence, par classes d'âge 2012.

OFS, population résidante permanente selon le permis de résidence, la classe d'âge et le sexe 2012.

OFS, permis de séjour, selon la nationalité, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon la région linguistique et le statut migratoire, 2012.

OFS - évolution de la population résidante: naissances et décès, selon l'origine, canton de Neuchâtel, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon le canton et le statut migratoire, 2012.

OFS, population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon le lieu de naissance des parents et le canton, en 2012.

OFS, double nationalité de la population résidante permanente de 15 ans et plus ventilée selon la région linguistique, en 2012.

OFS, double nationalité de la population résidante permanente de 15 ans et plus ventilée selon le canton, en 2012.

OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse, votation populaire du 9 février 2014 Initiative populaire «Contre l'immigration de masse», 2014.

OFS, Double nationalité de la population résidante permanente de 15 ans et plus ventilée selon la région linguistique, 2012.

OFS, Double nationalité de la population résidante permanente de 15 ans et plus ventilée selon la région urbaine/rurale, 2012.

OFS, Double nationalité de la population résidante permanente de 15 ans et plus ventilée selon le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon la région linguistique et le statut migratoire, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon le lieu de naissance des parents et le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon le nombre de langues principales¹⁾ et le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon les langues parlées à la maison et le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon les langues parlées au travail et le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon les langues principales¹) et le canton, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon les langues parlées pendant la formation et le canton, 2012.

OFS, SECO, Demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, par canton, moyenne annuelle, 2013.

OFS, Population résidante active et non active, par canton, 2012.

OFS, Salaire mensuel brut (médian) selon l'autorisation de séjour, secteur privé, canton de Neuchâtel, 2010.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon l'appartenance religieuse et confessionnelle et la région urbaine/rurale, 2012.

OFS, Population résidante permanente de 15 ans et plus, ventilée selon l'appartenance religieuse et confessionnelle et le canton, 2012.

SECO, Chômeurs selon le sexe et l'origine, par groupe d'âges, canton de Neuchâtel, 2013.

SECO, La situation sur le marché du travail, juin 2014.

SECO, Demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, canton de Neuchâtel, 1990-2014.

SECO & OFS, demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, par canton, moyenne annuelle, 2013.

SECO, chômeurs selon le sexe et l'origine, par groupe d'âges, canton de Neuchâtel, 2013.

SECO, demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, canton de Neuchâtel, avril 2014.

WEBOGRAPHIE

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Pages/accueil.aspx>

<http://www.fide-info.ch>

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Documents/PIC.pdf>

www.age-migration.ch

www.bfm.admin.ch

www.bfs.admin.ch

www.ekm.admin.ch,

www.seco.admin.ch

www.espace-emploi.ch

www.amstat.ch

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/Index/default_fr.asp

7. LISTE DES ABREVIATIONS

ACA	Agence culturelle africaine
ACFMS	Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse
AFJ	Accueil familial de jour
AGANC	Association des Guinéens de Neuchâtel
AP	Admis provisoire
ANA	Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s
ANSB	Association neuchâteloise des services bénévoles
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BIE	Bureau de l'intégration des étrangers
CBVA	Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis
CEAS	Centre écologique Albert Schweitzer
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CFM	Commission fédérale pour les questions de migration
CIFOM	Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CICM	Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CPLN	Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
CRNE	Croix-Rouge Neuchâtel
CSP	Centre social protestant
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale
DEF	Département de l'éducation et de la famille
Édf-NE	"L'éducation donne la force" Neuchâtel
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EPER	Entraide protestante suisse
FAS	Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale
FéNeCi	Fédération neuchâtelois des communautés immigrantes
GEFEA	Groupe entraîne aux femmes et enfants d'Afrique
GIS	Groupe information sexuelle et éducation à la santé
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HNe	Hôpital neuchâtelois
IMR	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
IPA	Indication sur la personne assurée
ISJM	Institut suisse Jeunesse et Médias
JUST	Service de la justice
LAF	Loi sur les aides à la formation
LAsi	Loi sur l'asile

LAVI	Loi sur l'aide aux victimes d'infractions
LCO	Cours de langue et culture d'origine
LEJ	Loi sur l'enfance et la jeunesse
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LSAJ	Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse
MGF	Mutilations génitales féminines
OAEF	Office de l'accueil extrafamilial
ODM	Office fédéral des migrations
OFS	Office fédéral de la statistique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OPE	Office de protection de l'enfant
OPFE	Office de la politique familiale et de l'égalité
ORP	Offices régionaux de placement
OSAS	Office social de l'asile
PEL	Portfolio européen des langues
PIC	Programme d'intégration cantonal
PIP	Prévention de l'illettrisme au préscolaire
R	Réfugié politique
REA	Association Réhabilitation, éducation, aide sociale Suisse-Cameroun
RECIF	Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes immigrées et suisses
RMC	Réseau de mères de contact
RSM	Réseau Santé Migration
RSN	Recueil systématique de la législation neuchâteloise
RTN	Radio Télévision Neuchâtel
SASO	Service de l'action sociale
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEI	Service éducatif itinérant
SEMP	Service de l'emploi
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations
SFPO	Service des formations post-obligatoires et de l'orientation
SGA	Société générale d'affichage
SLR	Service de lutte contre le racisme
SPAJ	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
TransN	Transports publics neuchâtelois
UE/AELE	Union européenne / Association européenne de libre-échange
UniNE	Université de Neuchâtel